

Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'année terminée le 31 décembre 2014

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume III
Centre du commerce international



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	12
B. Constatations et recommandations	12
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	12
2. Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public	13
3. Évaluation des risques de fraude	16
4. Aperçu de la situation financière	17
5. Base de données sur les consultants	23
C. Informations communiquées par l'administration	25
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	25
2. Versements à titre gracieux	26
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	26
D. Remerciements	27
Annexe État d'avancement de l'application des recommandations	27
III. Certification des états financiers	33
IV. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014	34
A. Introduction	34
B. Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public	35
C. Aperçu des états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014	37
Annexe Renseignements complémentaires	42

V.	États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014	43
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2014	43
II.	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014	44
III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	45
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2014	46
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2014	47
	Notes relatives aux états financiers de 2014	48

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2015, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général

Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes du Centre du commerce international de la CNUCED/OMC pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2014, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur.

Les états financiers sont également communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) **BAN** Ki-moon

**Lettre datée du 30 juin 2015, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2014.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Mussa Juma Assa**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Centre du commerce international, qui se composent de l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 (état I), de l'état des résultats financiers (état II), de l'état des variations de l'actif net (état III), de l'état des flux de trésorerie (état IV), de l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs des crédits ouverts (état V) pour l'année écoulée et des notes relatives aux états financiers.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir les états financiers présentant une image fidèle de la situation selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et d'exercer le contrôle interne nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre du commerce international au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

En outre, nous estimons que les opérations du Centre du commerce international qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit du Centre du commerce international.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Mussa Juma Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Sir Amyas C. E. Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de l'Inde
(*Signé*) **Shashi-Kant Sharma**

30 juin 2015

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Historique

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Centre du commerce international (ITC) pour l'année terminée le 31 décembre 2014, en application de la résolution 74 (1) de l'Assemblée générale. Il a effectué son audit en examinant les opérations et les activités financières au siège de l'ITC à Genève. Il a aussi examiné les résultats financiers et fait rapport sur des questions d'administration liées à la classification des coûts et à la base de données sur les consultants.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité a émis une opinion non assortie de réserves sur les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014. Cette opinion du Comité est consignée dans le chapitre I du présent rapport.

Conclusion générale du Comité

L'ITC a fait état d'un solde excédentaire de 7,7 millions de dollars et d'un actif net de quelque 16,6 millions de dollars en 2014. Le Comité estime qu'indépendamment de ses engagements à long terme concernant le personnel, l'ITC se trouve dans une position financière saine et qu'il dispose de suffisamment d'actifs pour honorer ses engagements immédiats. Si l'ITC a accompli des progrès appréciables en passant sans heurt aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), sa vision continue de manquer de clarté en ce qui concerne le coût de ses activités et le fait que celui-ci soit ou non intégralement recouvré grâce aux donateurs, ce qui est pourtant essentiel pour la viabilité financière à long terme et la viabilité des projets, ainsi que pour informer les orientations stratégiques. De même, la base de données sur les consultants peut permettre d'améliorer de manière significative les informations dont dispose l'administration, mais son potentiel est sous-exploité.

Principales constatations

Gestion financière

En cette première année de publication de l'information financière selon les normes IPSAS, l'ITC a fait état d'un solde global de 16,6 millions de dollars de sa réserve [contre 30,7 millions de dollars au 31 décembre 2013 (après retraitement aux normes IPSAS)]. La présentation selon les normes IPSAS s'est traduite par une augmentation des produits découlant d'accords pluriannuels qui ont été constatés, et l'excédent de 7,7 millions de dollars est venu compenser certaines des augmentations

liées à la constatation de nouvelles charges importantes concernant le personnel, d'un montant total de 90,3 millions de dollars. Le Comité a aussi souligné que l'administration devait mettre l'accent sur l'évaluation des risques de fraude et étudier dans quelle mesure les nouvelles fonctionnalités du dispositif pouvaient faciliter le signalement des anomalies.

Application des Normes comptables internationales pour le secteur public

L'ITC est passé sans problème aux normes IPSAS en 2014, bien que l'administration ait dû procéder manuellement à d'importants ajustements pour fournir les données au format voulu puisqu'elle comptait jusqu'ici sur le Système intégré de gestion (SIG). Le passage aux normes IPSAS s'est traduit par une amélioration des procédures, mais l'ITC doit profiter de la discipline financière garantie par les normes IPSAS pour encourager l'administration à fournir en temps voulu des données plus précises afin d'améliorer l'information en temps réel. Ces progrès peuvent être consolidés à la faveur du lancement d'Umoja par l'ITC en 2015. Prises ensemble, ces deux innovations permettront d'améliorer considérablement la qualité de l'information financière en appui à la prise de décisions. Le Comité a noté les risques associés à la mise en service d'Umoja en novembre 2015 : l'ITC devra naviguer les risques associés à la phase de transition durant son passage d'un système à l'autre pour s'assurer que l'établissement des états financiers de 2015 ne sera pas perturbé.

Méthode de calcul du coût des projets

Le Comité avait déploré dans son précédent rapport l'absence d'une méthode de calcul du coût des projets. Après examen par l'administration de deux projets pilotes lancés par l'ITC, qui ont permis d'établir que les charges ne couvraient pas les dépenses d'appui aux programmes, le Comité a souligné que l'administration devait faire fond sur les conclusions qui pouvaient être tirées de ces projets pilotes pour formuler une stratégie claire de calcul des coûts, afin de pouvoir s'assurer que les projets qu'elle lance pour atteindre les grands objectifs qu'elle se fixe sont bien viables à long terme. L'ITC sait qu'il doit faire des progrès pour mieux comprendre l'intégralité des coûts des activités qui sont menées dans le cadre de ses projets et le Comité a souligné qu'il était important que l'ITC profite des fonctionnalités d'Umoja pour recueillir les données qui lui permettront d'adopter une stratégie de recouvrement intégral des coûts.

Base de données sur les consultants

L'ITC s'appuie largement sur des consultants pour exécuter son mandat. Le Comité se félicite du développement de la base de données sur les consultants mais note toutefois que peu de renseignements en sont tirés sur les résultats des consultants et les risques que font peser sur les projets les problèmes de performance. Le Comité encourage l'ITC à tirer de la base de données davantage de renseignements exploitables par l'administration, notamment aux fins de la gestion des risques, et à étudier les modalités d'intégration de cette base de données avec Umoja qui sont envisageables.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les six recommandations faites par le Comité dans son rapport sur les états financiers de 2012-2013, une (17 %) avait été pleinement appliquée par le Centre et cinq (83 %) étaient en cours d'application. Le Comité s'est informé de la suite donnée aux huit recommandations qu'il avait faites dans son rapport de 2010-2011 et qui n'avaient pas encore été appliquées au moment de la présentation du rapport de 2012-2013. Deux d'entre elles (25 %) étaient pleinement appliquées, cinq (63 %) en cours d'application et une (12 %) était devenue caduque.

À la lumière des constatations qui précèdent, le Comité formule des recommandations détaillées dans le corps du présent rapport. En résumé, aux termes des principales recommandations, l'ITC devrait :

a) Mettre en place des dispositifs adéquats d'examen de la gestion pour s'assurer que le transfert des données entre Umoja et le SIG est bien exact et pour faire en sorte que les normes IPSAS soient bien comprises, en organisant des formations spécialisées;

b) Mettre à profit le plan de valorisation des avantages des normes IPSAS et l'information financière tirée des normes IPSAS pour repérer et gérer les risques financiers;

c) Définir une méthode claire de calcul des coûts (reprise de l'année précédente); mettre au point une stratégie pour déterminer quels sont les coûts qui peuvent être répercutés sur les donateurs comme coûts directs, dépenses d'appui aux programmes ou autres coûts, en tirant parti d'Umoja;

d) Développer un outil d'information au sein de la base de données sur les consultants, en particulier le module électronique d'évaluation de la performance, et l'exploiter pour obtenir davantage d'informations sur les consultants, en mettant l'accent sur leur niveau de performance et sur les risques pesant sur l'exécution des projets;

e) Mettre au point un dispositif d'évaluation des risques de fraude pour identifier les domaines à risque et étudier comment les nouvelles fonctionnalités d'Umoja et la base de données sur les consultants peuvent permettre de signaler les différentes anomalies pour aider l'administration à examiner les domaines présentant un risque important.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Centre du commerce international (ITC) est un organisme de coopération technique financé conjointement par la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui œuvre à la promotion des exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition. Son effectif est d'un peu plus de 300 fonctionnaires.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Centre pour l'année terminée le 31 décembre 2014, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, adoptée en 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Centre au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Le Comité a procédé également à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'ONU, en s'intéressant notamment à l'emploi de consultants par le Centre. Dans le cadre de l'audit, le Comité s'est rendu au siège du Centre à Genève. Il a continué de travailler en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne afin d'assurer la cohérence des travaux des deux entités.

5. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Il a fait l'objet d'une discussion avec l'administration du Centre, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

6. Sur les six recommandations formulées par le Comité dans son rapport sur les états financiers de 2012-2013, une recommandation (17 %) avait été appliquée intégralement par le Centre et cinq (83 %) étaient en cours d'application. Le Comité a examiné la suite donnée aux huit recommandations qu'il avait formulées dans son rapport pour 2010-2011 et qu'il avait classées dans les recommandations non encore appliquées dans son rapport pour 2012-2013. Sur ces huit recommandations,

deux (25 %) avaient été appliquées intégralement, cinq (63 %) étaient en cours d'application et une (12 %) était devenue caduque. On trouvera à l'annexe du présent rapport des observations détaillées sur toutes les recommandations antérieures.

7. Dans le présent rapport, le Comité invite de nouveau le Centre à revoir sa méthode d'imputation des dépenses d'appui aux programmes et de recouvrement des coûts pour tous les projets, sa précédente recommandation sur ce point n'ayant été que partiellement appliquée. Il renouvelle également la recommandation qu'il avait formulée dans son rapport pour 2012-2013 [A/69/5 (Vol. III)], invitant le Centre à se doter d'un plan de financement de ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service.

8. Sauf en ce qui concerne les recommandations renouvelées dans le présent rapport, le Comité considère que le Centre a pris les mesures adéquates pour mettre en œuvre les recommandations partiellement appliquées et procédera à leur réexamen lors du prochain audit.

2. Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

9. Le Centre est passé aux normes IPSAS le 1^{er} janvier 2014. Les nouvelles normes rendent la manière dont les ressources sont utilisées bien plus transparente, en permettant la constatation des transactions et autres opérations à la réception des biens et services, ainsi qu'en offrant une évaluation plus exacte et complète de l'actif et du passif. Cette manière de présenter l'information et les processus comptables sur lesquels elle repose permettent à l'administration de disposer d'informations financières bien plus précises pour prendre des décisions et affecter les ressources.

10. Le passage aux normes IPSAS n'est pas allé sans difficultés pour le Centre, qui a dû mettre ses politiques et procédures en conformité avec le nouveau dispositif, en particulier en ce qui concerne la comptabilisation des produits et l'application de la méthode de la comptabilité d'exercice aux charges. Globalement, l'actif et le passif constatés ont fortement augmenté (de 59,9 millions et de 17,1 millions, respectivement) à la suite du passage aux nouvelles normes. On trouvera présentés dans la note 4 relative aux états financiers les ajustements effectués du fait du passage des normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS.

Contrôles et systèmes internes

11. Le Centre utilise encore l'ancien système d'information comptable des Nations Unies, le Système intégré de gestion (SIG), qui était conçu pour établir des états financiers selon les anciennes normes comptables. Un grand livre conforme aux normes IPSAS a été intégré au SIG afin de produire des états financiers conformes à ces nouvelles normes. Néanmoins, l'administration a dû effectuer manuellement un nombre important d'ajustements, ce qui a demandé beaucoup de travail et a augmenté d'autant le risque d'erreurs. Cela a considérablement accru la complexité de la piste de vérification, rendant encore plus onéreux le contrôle de la gestion et l'inspection sur l'audit.

12. La mise en service d'Umoja, prévue pour novembre 2015, devrait remédier à ce problème. Toutefois, les opérations qui seront enregistrées dans Umoja aux mois de novembre et décembre seront transférées dans le SIG aux fins de l'établissement des comptes pour l'année financière 2015, ce qui aggravera les risques d'erreur dans

le cadre de l'établissement des états financiers de 2015. L'administration devra également effectuer des vérifications supplémentaires afin de s'assurer que les données transférées dans Umoja sont correctes et complètes. Le Comité sait qu'il est important que les délais de mise en service soient respectés dans l'ensemble de l'Organisation, mais l'administration du Centre doit dûment évaluer les risques d'erreur induits par les modalités de transition en fin d'année et prévoir les mesures nécessaires.

13. Le Comité recommande au Centre d'établir les procédures de contrôle de la gestion nécessaires pour que les données transférées entre Umoja et le SIG soient exactes et complètes, ainsi que de mettre en place les pistes de vérification voulues pour appuyer l'établissement des états financiers en 2015.

14. Dans le cadre du passage aux normes IPSAS, le Centre a arrêté et mis en application de nouvelles directives générales afin d'améliorer le contrôle interne des opérations. Ces nouvelles directives étaient nécessaires pour déterminer les ajustements à faire pour se conformer aux normes IPSAS. À titre d'exemple, le Centre a établi une procédure de comptabilisation des contributions volontaires au moment de la signature des accords, comme le prescrivent les normes IPSAS, et non à la réception des sommes versées. Le Comité a examiné les directives générales et a estimé qu'elles étaient conformes aux normes IPSAS. Il se félicite des progrès accomplis par le Centre pour améliorer ses instructions et directives générales, en soulignant qu'il devra continuer sur cette voie pour tirer pleinement parti des avantages offerts par Umoja.

15. Malgré ces améliorations, le Comité a constaté que certaines procédures comptables imposées par les normes IPSAS n'étaient pas encore intégralement appliquées. Par exemple, certains services ne traitaient pas toujours les informations financières correctement pour qu'elles soient constatées dans la bonne période, en particulier en ce qui concerne les charges à payer et les provisions. Le Comité trouverait bon que l'équipe chargée des finances effectue davantage de contrôles, qui pourraient comprendre des vérifications ponctuelles des informations transmises par les différents services, pour s'assurer qu'elles sont exactes et complètes. Cela faciliterait la tâche pour déterminer les formations complémentaires dont le personnel du Centre a besoin.

16. Le Comité recommande au Centre de continuer à améliorer la compréhension des normes IPSAS en son sein en dispensant des formations supplémentaires ciblées et, en particulier, de s'assurer que les opérations constatées en fin d'année sont correctement datées de façon à être comptabilisées dans la bonne période de présentation de l'information financière.

Valorisation des avantages découlant de l'application des normes IPSAS

17. Le Centre tient à jour un plan de valorisation des avantages découlant de l'application des normes IPSAS qui lui permet de suivre l'évolution des indicateurs de résultats correspondant à des avantages donnés. Les avantages attendus par le Centre sont alignés sur ceux du plan de valorisation arrêté pour l'ensemble du système des Nations Unies et répartis en cinq catégories (voir tableau II.1).

Tableau II.1
**Avantages découlant de l'application des normes IPSAS
dont le Centre devrait tirer parti**

<i>Numéro</i>	<i>Catégorie d'avantages</i>	<i>Description</i>
1.	Alignement sur les meilleures pratiques comptables	Application de normes comptables de qualité conçues pour le secteur public par un organisme indépendant
2.	Meilleure gestion de l'actif et du passif	Utilisation des ressources mieux ciblée Amélioration de la gestion des immobilisations corporelles Amélioration de la gestion des stocks Amélioration de la gestion des immobilisations incorporelles Amélioration de la gestion des produits liés aux contributions extrabudgétaires Amélioration de la gestion des provisions Amélioration de la gestion des engagements non réglés Amélioration de la gestion des contrats de location Amélioration de la gestion des avantages du personnel et réduction du déficit de financement, notamment en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service, liée à l'obtention de ressources extrabudgétaires grâce à la meilleure qualité des évaluations du passif.
3.	Obtention d'informations plus complètes sur les coûts	Amélioration du recouvrement des coûts
4.	Amélioration de la cohérence et de la comparabilité des états financiers	Amélioration de la gestion des risques financiers à long terme
5.	Renforcement de la transparence et du respect du principe de responsabilité	Obtention et utilisation plus fréquentes de données financières complètes Amélioration de la répartition des tâches et meilleure application du principe de responsabilité dans l'exécution du budget

Source : Plan de valorisation des avantages découlant de l'application des normes IPSAS pour l'ITC.

18. L'établissement d'états financiers selon les normes IPSAS ne devrait pas être considéré comme la fin ultime du projet de valorisation des avantages puisque de nombreux avantages pourront se présenter à long terme, en particulier lorsque Umoja permettra une capture plus efficace et intégrée des données. La rigueur imposée par les normes IPSAS en matière d'informations financières contribue à l'amélioration de la gestion financière et à la rentabilité des activités menées.

19. Le Comité déplore la lenteur des progrès réalisés dans l'utilisation du plan comme moyen d'améliorer les activités du Centre, en particulier en ce qui concerne :

- Le manque de clarté quant à la manière dont les avantages sont mesurés;
- L'absence d'une distinction claire entre avantages quantifiables et avantages qualitatifs;
- Les mesures prises pour faire de ce plan un moyen efficace d'améliorer la gestion financière.

20. Le Comité encourage le Centre à appliquer les principes du plan de valorisation des avantages pour évaluer ses risques d'exploitation. Il importe que l'administration veille à tirer parti des avantages dans sa gestion des risques financiers, par exemple en étudiant comment le recouvrement des coûts, l'information financière et les risques liés aux prestations dues à la cessation de service peuvent être mieux gérés grâce à l'amélioration de la qualité des données.

21. Le Comité recommande au Centre de faire fond sur le plan de valorisation des avantages et sur les informations financières de meilleure qualité recueillies grâce à l'application des normes IPSAS pour déterminer et gérer les risques financiers.

3. Évaluation des risques de fraude

22. Le Comité note que le Centre a continué de suivre les règles et procédures applicables dans le système des Nations Unies. En juin 2011, le Centre a lancé, lors d'une réunion à laquelle l'ensemble du personnel était convié, le dispositif d'application du principe de responsabilité, qui prévoit des dispositions et des procédures claires visant à lutter contre la corruption dans le cadre des activités et des opérations du Centre. Ce dispositif est complété par une circulaire du Directeur exécutif publiée en juin 2014 (ITC/EDB/2014/04), qui fixe pour objectif la mise en place d'une politique de respect du principe de responsabilité et de contrôle interne avec des mécanismes de signalement et d'enquête en cas d'irrégularités. Le Centre a également élaboré et lancé, en février 2015, un outil d'évaluation des risques fiduciaires, qui est venu renforcer les dispositifs de lutte contre la corruption et d'enquête sur les fraudes prévus dans d'autres documents publiés depuis 2011.

23. Le Centre a commencé à examiner en 2015 l'ensemble de ses documents portant sur la fraude afin de regrouper les diverses instructions à ce sujet dans un seul document. Le Comité examinera les résultats de cet examen dans son rapport sur les états financiers de 2015. Tant que les divers textes ne seront pas regroupés dans un cadre global, il y aura toujours un risque que les cas de fraude et les pertes qui y sont liées soient sous-estimés. Le cadre devrait prévoir une évaluation des domaines présentant des risques de fraude et tenir compte de la manière dont des systèmes tels qu'Umoja peuvent être exploités pour permettre à l'administration d'étudier les domaines à risque. L'adoption de meilleures procédures de lutte contre la fraude donnera davantage confiance aux donateurs et réduira les risques.

24. **Le Comité recommande au Centre d'élaborer une procédure d'évaluation des risques de fraude afin de déterminer les domaines présentant un risque de fraude, ainsi que d'étudier les méthodes en vigueur visant à atténuer ce risque. En outre, l'administration devrait exploiter les fonctionnalités améliorées d'Umoja et la base de données sur les consultants pour signaler les anomalies à l'appui du contrôle de la gestion.**

4. Aperçu de la situation financière

25. Au 31 décembre 2014, l'actif net du Centre s'élevait à 16,6 millions de dollars [contre 30,7 millions en 2013 (après retraitement)]. En raison du passage aux normes IPSAS, et plus précisément de la modification de la méthode de constatation des produits à la date de conclusion ferme de l'accord avec le donateur conformément à la norme IPSAS 23, et non plus à réception des montants correspondants, l'actif net est devenu supérieur au passif net. À la suite des ajustements effectués en application des normes IPSAS, l'actif net du Centre s'est accru de quelque 42,8 millions de dollars.

26. Le total des actifs est quant à lui passé de 130,4 millions de dollars (en 2013, après retraitement) à 134,6 millions (en 2014) à la suite d'une augmentation du nombre d'accords de contribution volontaire à long terme signés en 2014. Les contributions volontaires à recevoir sont passées de 71,2 millions de dollars en 2013 à 83,6 millions en 2014. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par une diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements, qui s'élevaient à 47,6 millions de dollars au 31 décembre 2014 (contre 56,1 millions en 2013), due à un décaissement net lié à un accroissement de la part des contributions volontaires versées en retard.

27. Le Centre a constaté un passif de 118 millions de dollars au total au 31 décembre 2014 (contre 99,7 millions en 2013). Cette augmentation importante tient à la révision de l'évaluation actuarielle des passifs liés aux avantages du personnel. La perte actuarielle de 21,9 millions de dollars s'explique principalement par la chute du taux d'actualisation, c'est-à-dire le taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie. Cette tendance concorde avec la chute générale des taux d'actualisation dans le monde.

Résultats financiers

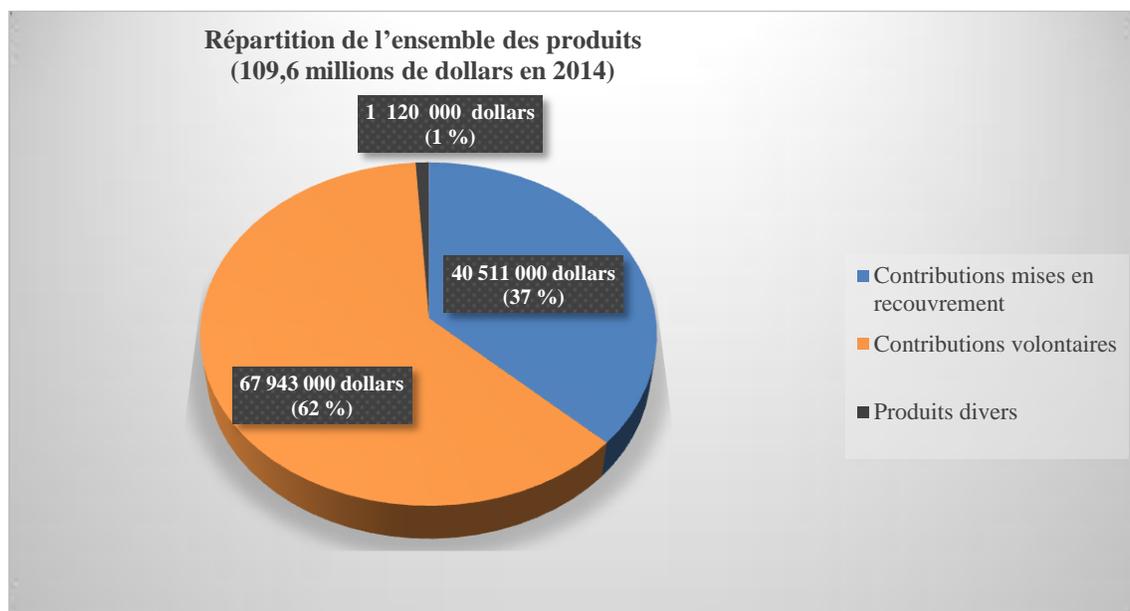
28. Le Centre du commerce international a fait état d'un excédent de 7,7 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2014. Les produits ont atteint 109,6 millions de dollars au total, dont la majeure partie est constituée de contributions volontaires (67,9 millions de dollars). Les contributions volontaires sont comptabilisées à la signature de l'accord avec le donateur ou ultérieurement si l'utilisation des fonds est assortie de conditions. La plupart des accords que le Centre a signés avec les donateurs permettent une comptabilisation immédiate des produits, ce qui a entraîné une augmentation du montant des réserves, le Centre étant ainsi à même de planifier ses dépenses de projets en fonction du solde restant.

29. Le montant des contributions mises en recouvrement auprès de l'OMC et de la CNUCED s'est élevé à 40,5 millions de dollars, soit un peu plus que ce qui était prévu au budget (39,5 millions de dollars), en raison d'écarts de taux de change. Le Centre s'est prévalu de la disposition transitoire lui permettant d'omettre les comparaisons des produits et des charges et des flux de trésorerie l'année de

l'application initiale des normes IPSAS, limitant par là même les possibilités de comparaison détaillée entre les résultats financiers (fig. II.I).

Figure II.I

Produits du Centre du commerce international pour 2014



Source : États financiers de l'ITC pour 2014.

30. Le montant total des charges du Centre pour l'année terminée le 31 décembre 2014 s'est élevé à 101,9 millions de dollars. Comme les années précédentes, ces charges sont pour l'essentiel liées aux traitements de base, indemnités et autres prestations du personnel (55,2 millions de dollars). Les charges relatives aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (consultants et sous-traitants) se sont établies à 16 millions de dollars et les autres charges de fonctionnement à 12,5 millions de dollars. Les autres dépenses comprennent les frais de formation, les voyages, les dons, l'amortissement, ainsi que les fournitures et consommables.

31. En 2014, le Centre a enregistré 6,5 millions de dollars de pertes de change, soit par suite d'opérations effectuées en devises (pertes subies) soit après conversion d'éléments monétaires constatés dans l'état de la situation financière au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes (pertes non réalisées). Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement du Centre, mais de nombreuses opérations sont effectuées dans d'autres devises puisque le Centre reçoit souvent des contributions dans la monnaie du donateur et qu'il règle des dépenses en francs suisses en raison de la situation de son siège. La répartition des charges est présentée dans le tableau II.2 ci-dessous (les charges d'un montant inférieur à un million de dollars ont été regroupées comme « charges diverses »).

Tableau II.2
Charges du Centre du commerce international en 2014

Type de charges	2014 (milliers de dollars É.-U.)	2014 (pourcentage du montant total)
Traitements de base, indemnités et autres prestations	55 152	54,1
Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	15 957	15,7
Formation	5 437	5,3
Voyages	4 738	4,7
Pertes de change	6 532	6,4
Dons et autres transferts	1 163	1,1
Autres charges de fonctionnement	12 520	12,3
Charges diverses	373	0,4
Total	101 872	100

Source : État des résultats financiers de l'ITC pour 2014.

32. Le Centre établit le budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et le budget approuvé est comparé aux dépenses effectives dans l'état V (État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs). En 2014, les dépenses effectives ont été inférieures aux dépenses prévues de 2,3 millions de dollars (5,8 %). Cela s'inscrit dans le prolongement de l'exercice 2012-2013, où les dépenses effectives étaient inférieures aux montants inscrits au budget de 3,6 millions de dollars (4,5 %).

Analyse financière

33. Dans le cadre de son analyse financière, le Comité évalue les ratios financiers du Centre et ses principaux actifs et passifs (tableau II.3).

Tableau II.3
Ratios financiers

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Ratio de liquidité générale ^a (rapport des actifs courants aux passifs courants)	2,84	2,35
Total de l'actif par rapport au total du passif ^b (actif/passif)	1,14	1,31
Ratio de liquidité immédiate ^c (trésorerie + placements à court terme/passifs courants)	1,26	1,17
Ratio de liquidité relative ^d (trésorerie + placements à court terme + dettes à court terme/ total du passif)	0,56	0,66
Prestations dues à la cessation de service (en milliers de dollars des États-Unis)	90,3	65,1

	31 décembre 2013	31 décembre 2014 (après retraitement)
Prestations dues à la cessation de service (en pourcentage du passif)	76 %	65 %

Source : États financiers de l'ITC pour 2014.

- ^a Un ratio élevé indique que l'entité considérée est en mesure d'honorer ses engagements à court terme.
- ^b Un ratio élevé est un bon indicateur de solvabilité.
- ^c Le ratio de liquidité immédiate mesure les montants disponibles dans les actifs courants au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme pouvant couvrir les passifs courants.
- ^d Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus conforme au principe de prudence que le ratio de liquidité générale, car il ne prend pas en compte les stocks et les autres actifs courants, qui sont plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé indique que l'entité considérée peut avoir accès rapidement à des liquidités.

34. L'analyse effectuée par le Comité pour 2014 n'est pas comparable à celles qu'il a présentées dans ses précédents rapports en raison du changement des normes d'information financière. Ainsi, les ratios comparent les soldes de clôture pour 2014 et les soldes d'ouverture aux normes IPSAS obtenus par un retraitement des soldes au 31 décembre 2013. Le Comité a relevé ce qui suit :

- a) le Centre dispose de 2,84 dollars d'actifs courants pour 1 dollar de passifs courants et de 1,14 dollar d'actif total pour 1 dollar de passif total. La situation n'a que très peu évolué d'une année à l'autre. Globalement, la situation financière du Centre est donc saine;
- b) Le Centre détient 1,26 dollar de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements pour 1 dollar d'actifs courants;
- c) Le Centre dispose au total de 0,56 dollar de liquidités pour 1 dollar de passif;
- d) Les passifs liés aux prestations dues à la cessation de service sont les plus importants, représentant 76 % du total du passif en 2014 (65 % en 2013). Étant donné qu'il s'agit de passifs à long terme, le Comité ne considère pas qu'ils constituent un risque immédiat pour les liquidités du Centre.

35. Le montant des obligations au titre des prestations dues à la cessation de service est passé de 65,1 million de dollars au 31 décembre 2013 (après retraitement) à 90,3 millions de dollars au 31 décembre 2014. Il est actuellement non provisionné et correspond aux paiements que le Centre devra verser aux employés pour des prestations dues pendant le service et après la cessation de service. Le Centre a adopté la même position que l'ONU (voir la résolution 68/244 de l'Assemblée générale) : il paie les prestations aux employés lorsque ceux-ci sont en droit de les percevoir. Il est en train d'étudier s'il convient de changer le mode de capitalisation pour ces passifs. Il importera de veiller à ce que ces coûts soient répartis convenablement entre contributions ordinaires et contributions extrabudgétaires. La précédente observation du Comité demeure en cours d'application.

Calcul des coûts

36. Le Centre souligne qu'il progresse dans ses travaux visant à chiffrer l'ensemble des dépenses de projets et qu'il tirera parti de la fonctionnalité d'Umoja pour affiner sa méthode de calcul de ces coûts en 2016. Les dépenses afférentes aux programmes qui sont liées aux activités de coopération technique sont financées par les contributions volontaires extrabudgétaires des donateurs. Les frais d'administration liés aux activités extrabudgétaires sont couverts par le fonds d'appui aux programmes, qui est alimenté par les montants fournis au titre de l'appui aux programmes par les donateurs de ressources extrabudgétaires.

Tableau II.4

Analyse des produits et des charges par fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général	Activités de coopération technique	Charges relatives aux activités d'appui aux programmes	Fonds autorenewables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Élimination	Total
Produits	43 734	65 174	5 453	578	417	(5 782)	109 574
Charges	40 451	59 272	4 138	573	3 220	(5 782)	101 872

Source : États financiers de l'ITC pour 2014 (annexe II).

37. En 2014, le Centre a fourni une assistance technique liée au commerce dans le cadre de plus de 100 projets de coopération technique. Ces projets étaient financés par des contributions volontaires de donateurs (66,4 millions de dollars en 2014), dont le montant couvrait celui des dépenses de projets prévues au budget. Les dépenses afférentes à l'appui aux programmes sont imputées à un taux fixe allant de 7 % à 13 % (tableau II.5) et les produits correspondants servent à recouvrer les frais généraux relatifs à l'administration des projets et à financer les services généraux d'administration et d'appui. Les principaux taux utilisés par le Centre sont les suivants : 7 % pour les projets financés par la Commission européenne et 13 % pour la majorité des autres projets. Le Centre facture les mêmes taux standard depuis plusieurs années. En 2014, il a facturé 5,4 millions de dollars aux donateurs au titre de l'appui aux programmes sur la base de ces taux fixes au lieu de comptabiliser les coûts précis.

Tableau II.5

Analyse des dépenses afférentes à l'appui aux programmes

Taux pour coûts indirects (pourcentage)	Projets en cours au 31 décembre 2014 – montant sur lequel porte l'ensemble des accords (dollars É.-U.)	Projets en cours au 31 décembre 2014 – montant sur lequel porte l'ensemble des accords (pourcentage)
7	39 749 425	22,20
10	969 945	0,54
12	2 680 737	1,50
13	135 657 060	75,76
Total	179 057 166	100,00

Source : États financiers de l'ITC.

38. Le Comité a précédemment recommandé au Centre d'examiner si les niveaux actuels des taux de prélèvement au titre de l'appui au programme permettaient de couvrir l'intégralité des coûts des projets. Les taux utilisés actuellement ont été fixés en 1980 par l'Assemblée générale. Le Centre sait qu'il doit évaluer l'ensemble des coûts liés à ses activités et il a lancé une initiative de chiffrage des coûts afin de répartir les frais d'administration ou les frais généraux et les frais directs. Il a mené cette initiative en conjonction avec l'élaboration d'un portail consacré aux projets qui lui permet d'établir les budgets et de suivre les produits de ces projets.

39. Conformément aux recommandations du Comité et aux objectifs de l'administration, le Centre a notamment examiné les coûts liés à deux projets pilotes. Il a ainsi découvert que les montants facturés aux donateurs pour ces deux projets pilotes (hors coûts d'appui aux programmes) ne couvraient qu'environ deux tiers des dépenses afférentes à ces projets (63 % et 72 %).

40. Bien que ces projets pilotes représentent une petite portion de l'ensemble des projets, cet exercice de chiffrage des coûts porte à croire que jusqu'à deux tiers des coûts afférents aux projets peuvent être imputés directement aux projets et facturés aux donateurs de ressources extrabudgétaires, mais le Centre doit approfondir ces travaux pour mieux connaître la teneur du dernier tiers des coûts imputables aux projets. Ainsi, le Centre pourra déterminer dans quelle mesure le tiers restant peut être facturé directement aux donateurs finançant le projet à l'aide de ressources extrabudgétaires ou imputé à l'appui aux programmes ou à d'autres fonds, au besoin. À mesure qu'il s'efforce de poursuivre son analyse afin de mieux évaluer le coût de base des projets, il devra utiliser l'information obtenue pour élaborer une stratégie afin de répertorier les projets pour lesquels il ne parvient actuellement pas à recouvrer toutes ses dépenses.

41. Dans le cadre de son initiative de chiffrage des coûts liés aux projets, le Centre a également examiné selon quel niveau de détail les coûts devaient être comptabilisés (réalisations, projets, produits et activités). Il enregistre actuellement les coûts au niveau transactionnel, car il considère que les autres possibilités demandent trop de manipulations et de temps. En raison des limites du système de comptabilité actuel, il a reporté l'intégration de l'enregistrement des données aux niveaux des activités, des produits et des projets à novembre 2015, date à laquelle le nouveau système (Umoja) sera en place. Le Comité invite le Centre à tirer pleinement parti de la fonctionnalité d'Umoja, qui lui permettra de créer des projets et d'enregistrer les coûts y relatifs au niveau des produits et des activités. Il compte également que la prochaine phase du portail de projets, qui doit être lancée en 2016, permettra au Centre d'évaluer plus facilement l'intégralité du coût de ses projets.

42. Le Comité constate que le Centre progresse vers une meilleure évaluation de l'ensemble des coûts d'exécution des projets financés sur les ressources extrabudgétaires et que la recommandation qu'il avait faite dans son précédent rapport est toujours en cours d'application. Il importe qu'elle soit intégralement appliquée en vue de l'adoption d'une approche stratégique dans le cadre de laquelle une meilleure connaissance des coûts permettra d'orienter la prise de décisions et de déterminer les charges à imputer pour les futurs projets extrabudgétaires. Une fois terminé, cet exercice permettra d'améliorer la viabilité des projets et la transparence à l'égard des donateurs s'agissant du coût intégral des activités du Centre.

43. Le Comité rappelle la précédente recommandation qu'il avait faite au Centre et qui n'a pas encore été appliquée, à savoir qu'il continue à élaborer une méthode

claire de calcul des coûts; il lui recommande en outre d'élaborer une stratégie claire afin de déterminer quels coûts peuvent être facturés aux donateurs au titre des dépenses directes d'appui aux programmes.

44. Le Comité recommande au Centre de poursuivre son examen des dépenses afférentes aux projets et de déterminer les coûts qui peuvent être directement imputés aux projets suivant une méthode claire. Le Centre devrait mettre à profit les nouvelles fonctionnalités d'Umoja et la prochaine étape du portail de projets pour collecter des données plus fiables pouvant servir de base à la prise de décisions sur la façon dont les dépenses d'appui aux programmes sont répertoriées, à la fixation du taux de recouvrement relatif à ces dépenses et à l'élaboration d'une stratégie de chiffrage des coûts.

45. Le Comité a noté qu'il subsistait des soldes de liquidités (contributions volontaires) une fois les projets terminés (2,3 millions de dollars). Il s'agit de fonds non employés qui doivent être remis aux donateurs ou affectés à d'autres projets. Avec l'application des normes IPSAS et la comptabilisation des produits avant leur encaissement, il est devenu plus important de disposer d'une estimation fiable des coûts des projets. Le Comité a constaté que certains montants dus aux donateurs pour des projets clos les années précédentes (1,8 million de dollars) étaient présentés, aucune mesure n'ayant été prise par l'administration pour les liquider. Ces montants figurent à la rubrique des dettes dans les états financiers du Centre, mais ils devraient être soit remboursés, soit réinvestis. Afin de liquider ces montants, le Centre devra se concerter avec les donateurs afin de décider de l'utilisation de ces fonds.

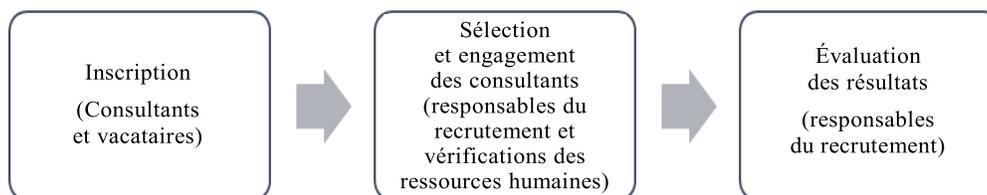
46. Le Comité recommande au Centre de liquider les soldes correspondant à d'anciens projets en les remboursant ou en les réinvestissant après concertation avec les donateurs.

5. Base de données sur les consultants

47. Les consultants jouent un rôle de premier plan dans les dispositifs mis en place par le Centre pour exécuter ses projets. Le Centre a consacré, en 2014, 16 millions de dollars au recrutement pour de courtes périodes de consultants et de vacataires, sur l'expertise desquels il s'appuie dans le cadre de l'exécution de ses projets. Le Comité a déjà déploré que le Centre ne se soit pas doté d'un fichier ou d'une base de données de candidats potentiels et que la procédure de sélection manque de transparence (voir A/67/5 (Vol. III), par. 18). Depuis la recommandation du Comité, le Centre a fait des progrès pour étoffer sa base de données sur les consultants, comme il l'explique dans son rapport.

48. Pour améliorer l'efficacité et la qualité du processus de recrutement des consultants, le Centre a mis en ligne une base de données pour permettre aux responsables de puiser dans un vaste groupe d'experts techniques. Cet outil permet aussi aux consultants et vacataires qui souhaitent travailler pour le Centre de communiquer les renseignements voulus en vue de leur recrutement. Les responsables du recrutement et les fonctionnaires des ressources humaines peuvent ensuite suivre la procédure prévue pour engager les spécialistes dont ils ont besoin et évaluer leurs résultats en fin de contrat (fig. II.II).

Figure II.II
Modalités d'exploitation de la base de données sur les consultants



Source : Division des ressources humaines du Centre.

Inscription

49. En 2014, le Centre a continué d'exploiter sa base de données sur les consultants aux fins de l'inscription, de la sélection et de l'engagement des consultants. Les éventuels candidats peuvent se faire connaître grâce au module d'inscription du système de recrutement électronique. Ils doivent fournir un document d'identité, un diplôme ou un curriculum vitae, un certificat médical attestant leur bonne santé et la preuve qu'ils ont suivi le cours de formation de base en matière de sécurité. Au moment de l'établissement du rapport, près de 6 700 candidats s'étaient inscrits sur la base de données (2013 : plus de 3 000). En 2014, le Centre a engagé 762 consultants et vacataires.

Sélection et engagement des consultants

50. La procédure de sélection et d'engagement des consultants est menée par le responsable du recrutement, la Division des ressources humaines s'occupant des vérifications voulues selon un processus informatisé qui comprend plusieurs mécanismes de contrôle. Il permet notamment de s'assurer que le consultant a bien soumis tous les documents requis, qu'il n'a jamais fait partie du personnel des Nations Unies et que les autres conditions prévues sont remplies.

51. Le Comité a recommandé par le passé que soit mis en place une piste de vérification permettant de documenter l'évaluation de trois candidats dans le cadre du processus de sélection, pour assurer une utilisation optimale des ressources et réduire au maximum les risques de fraude. Le Centre a donné suite à cette recommandation en ajoutant une étape à la procédure en vigueur pour que le responsable du recrutement puisse donner les noms d'autres candidats et expliquer les raisons pour lesquelles il a retenu celui qu'il propose. L'administration a étudié les répercussions de la mise en service d'Umoja sur le dispositif de sélection et d'engagement des consultants. Les évaluations seront effectuées au moyen du module électronique d'évaluation de la performance du Centre puisqu'il n'existe pas de dispositif comparable dans Umoja. À l'heure actuelle, l'adoption d'une approche intégrée pour exploiter les données stockées dans e-performance et Umoja n'est pas projetée.

52. Le Comité recommande au Centre de formuler une stratégie pour que les données tirées d'e-performance et d'Umoja soient exploitées de manière intégrée dans un souci d'efficacité et pour améliorer durablement la qualité des rapports.

Gestion de la performance

53. Les consultants sont évalués selon des critères de performance liés au référentiel de compétences du Centre et peuvent se voir attribuer les notes suivantes : « excellent », « bien », « satisfaisant », « non satisfaisant » et « paiement retenu ». En décembre 2014, le Centre a lancé un module électronique d'évaluation de la performance dans le cadre de sa base de données sur les consultants. Auparavant, le Centre avait recours à des fiches d'évaluation sur papier, dont aucune information exploitable par l'administration ne pouvait être tirée. Lors de l'examen mené par le Comité, seuls 15 rapports d'évaluation avaient été enregistrés dans le système depuis son lancement en décembre 2014. Si une analyse des résultats ne peut pour l'instant donner de résultats probants, ce nouveau dispositif devrait offrir au Centre une source de données plus consistante et exploitable à l'avenir.

54. L'équipe de direction reçoit des rapports trimestriels établis à partir des renseignements figurant dans la base de données sur les consultants, qui comprennent des informations de gestion sur le nombre de contrats signés tous les mois, l'augmentation du nombre de contrats chaque année et l'efficacité du dispositif de recrutement électronique pour satisfaire aux demandes de consultants. Cependant, elle ne reçoit pas pour le moment d'informations sur les résultats donnés par les consultants et leurs performances, dans la mesure où l'analyse des fiches d'évaluation sur papier demanderait trop de ressources. En outre, en termes de gestion des risques, il n'est pas dit si l'exécution des projets prévus est compromise à cause des mauvais résultats obtenus par les consultants ou de leur manque de compétence. Il serait utile à la direction de disposer d'une évaluation plus détaillée des renseignements figurant dans la base de données en ce qui concerne les risques pesant sur l'exécution des projets. Dans l'ensemble, le Comité note qu'il serait souhaitable d'exploiter davantage la base de données pour capturer des éléments d'information d'importance.

55. Le Comité recommande au Centre de développer un outil d'information au sein de la base de données, en particulier le module électronique d'évaluation de la performance, et de l'exploiter pour obtenir davantage d'informations sur les consultants, en mettant l'accent sur leur niveau de performance et sur les risques pesant sur l'exécution des projets.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

56. Le Centre a indiqué qu'il avait comptabilisé en pertes des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 3 870 dollars (avec une valeur de départ à l'achat de 196 407 dollars) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le Centre a comptabilisé en pertes des créances irrécouvrables d'un montant net de 41 530 dollars et des biens durables d'une valeur de 4 585 dollars. Lors de son audit, le Comité a identifié une contribution volontaire d'un montant de 40 480 dollars qui était à recevoir mais ne serait pas réglée. Le Centre souhaitera peut-être procéder à sa dépréciation en 2015.

2. Versements à titre gracieux

57. Le Centre n'a indiqué aucun versement à titre gracieux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le Comité n'en a repéré aucun lors de son audit.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

58. Conformément aux Normes internationales d'audit (norme 240), le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir repérer toute inexactitude et irrégularité significatives (y compris celles qui résulteraient de fraudes). On ne peut toutefois compter sur son seul audit pour repérer toutes les inexactitudes et irrégularités et c'est à l'administration qu'il incombe avant tout d'empêcher et de détecter les fraudes.

59. Pendant l'audit, le Comité a demandé à l'administration des détails sur sa surveillance des risques de fraude matérielle et sur les procédures qu'elle avait adoptées pour repérer les risques de fraude et y remédier, y compris s'agissant de risques concrets qu'elle aurait pu identifier ou qui auraient été portés à son attention. Le Comité a aussi souhaité savoir si l'administration avait connaissance d'un cas de fraude réel ou présumé, ou suspectait l'existence d'un tel cas.

60. Le Centre n'a signalé aucun cas de fraude ou de fraude présumée pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Aucun cas n'a non plus été repéré lors de l'audit du Comité. Le Comité note que le Centre n'a indiqué aucun cas de fraude pendant plusieurs exercices biennaux d'affilée et que même s'il y a lieu de s'en féliciter, il est important que les dispositifs de sensibilisation et de signalement et de détection des fraudes et les procédures d'enquête soient bien à jour pour répondre aux besoins du Centre, qui sont constamment en évolution.

D. Remerciements

61. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive, le Directeur de l'appui aux programmes et leurs collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de l'Inde
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

30 juin 2015

Annexe

État d'avancement de l'application des recommandations

Sur les six recommandations faites par le Comité dans son rapport sur les états financiers de 2012-2013, une (17 %) avait été pleinement appliquée par le Centre et cinq (83 %) étaient en cours d'application. Le Comité s'est informé de la suite donnée aux huit recommandations qu'il avait faites dans son rapport de 2010-2011 et qui n'avaient pas encore été appliquées au moment de la présentation du rapport de 2012-2013. Deux d'entre elles (25 %) étaient pleinement appliquées, cinq (63 %) en cours d'application et une (12 %) était devenue caduque.

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de la recommandation – mars 2015</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de la recommandation – mars 2015</i>	<i>Recom-manda-tion intégral-ement appliquée</i>	<i>Recom-manda-tion partiel-ement appliquée</i>	<i>Recom-manda-tion non appliquée</i>	<i>Recom-manda-tion devenue caduque</i>	<i>Recom-manda-tion classée par le Comité</i>
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 14)	Informers régulièrement l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce sur les projections relatives au montant futur du financement nécessaire pour couvrir les engagements relatifs aux prestations dues à la cessation de service	Les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont indiquées dans les états financiers du Centre du commerce international, qui sont communiqués à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À compter de l'an prochain, les états financiers du Centre seront établis annuellement.	Cette recommandation demeure partiellement appliquée. Le niveau actuel des engagements est bien précisé dans les états financiers, mais les futurs besoins de financement du Centre ne sont pas indiqués, ni, en particulier, si les engagements sont financés comme il se doit au moyen des ressources ordinaires et de contributions extrabudgétaires.		X			
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 19)	Examiner si les niveaux actuels des taux de prélèvement au titre de l'appui au programme permettent de couvrir l'intégralité des coûts des projets	Le Centre a observé que des initiatives ont été engagées pour déterminer le coût total des projets.	Cette recommandation demeure partiellement appliquée. Les conclusions d'un exercice pilote ont été examinées par le Comité, qui a fait des recommandations supplémentaires.		X			
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 21)	a) Continuer d'élaborer son plan de projet pour la poursuite des travaux relatifs à la méthode d'établissement des coûts et d'y faire figurer les étapes principales et les résultats escomptés afin de permettre un suivi effectif	Des initiatives sont conduites pour établir le coût des produits et résultats escomptés. Elles dépendent en partie de fonctionnalités disponibles dans Umoja, qui ne sera déployé à Genève qu'à la fin de 2015.	Cette recommandation demeure partiellement appliquée et dépend des fonctionnalités disponibles dans Umoja.		X			

Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois

Condensé de la recommandation

Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de la recommandation – mars 2015

Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de la recommandation – mars 2015

*Recom-
manda-
tion
intégra-
lement
appliquée*

*Recom-
manda-
tion
partiel-
lement
appliquée*

*Recom-
manda-
tion non
appliquée*

*Recom-
manda-
tion
devenue
caduque*

*Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité*

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de la recommandation – mars 2015</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de la recommandation – mars 2015</i>	<i>Recom- manda- tion intégra- lement appliquée</i>	<i>Recom- manda- tion partiel- lement appliquée</i>	<i>Recom- manda- tion non appliquée</i>	<i>Recom- manda- tion devenue caduque</i>	<i>Recom- manda- tion classée par le Comité</i>
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 37)	Fournir des éléments plus détaillés pour établir que la procédure imposant l'examen de trois candidatures est bien respectée [dans le cadre de la base de données sur les consultants]	Le Centre fait preuve du même niveau d'exigence organisationnelle que le Secrétariat de l'ONU pour ce qui est de superviser l'examen de trois candidatures. Bien que faisant déjà son possible pour appliquer le principe de responsabilité personnelle et professionnelle dans le recrutement de responsables, il modifiera sa procédure de recrutement des consultants en veillant à ce que le nom de ceux dont la candidature a été examinée mais n'a pas été retenue soit publié, assorti des motifs de la décision.	Cette recommandation a été approuvée par l'administration mais les procédures n'ont pas encore été mises à jour pour permettre de mieux documenter les évaluations.		X			
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 40)	Veiller à la qualité de l'évaluation des prestations des consultants	Le Centre utilisera prochainement pour évaluer les consultants un nouvel outil en ligne qui sera doté d'une fonctionnalité d'assurance-qualité.	Cette recommandation demeure partiellement appliquée en attendant le lancement de ce nouvel outil d'évaluation.		X			
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 31)	Examiner la méthodologie appliquée aux frais d'appui aux programmes et s'assurer que la totalité des coûts de personnel soit facturée à tous les projets. Le Centre examinera le montant comptabilisé et envisagera d'accroître le taux afin de pouvoir inclure le financement	L'Assemblée générale, dans sa résolution 68/244, souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le maintien, pour l'heure, du principe de la comptabilisation au décaissement pour les prestations dues au titre de	Cette recommandation demeure partiellement appliquée, dans la mesure où les engagements découlant des projets risquent de ne pas être intégralement recouvrés compte tenu des taux de prélèvement actuellement appliqués au titre de l'appui au programme.		X			

*Exercice biennal
au cours duquel
la recommandation
a été faite pour
la première fois*

Condensé de la recommandation

*Commentaire de l'administration
sur l'état d'avancement
de la recommandation – mars 2015*

*Commentaire du Comité
sur l'état d'avancement
de la recommandation – mars 2015*

*Recom-
manda-
tion
intégra-
lement
appliquée*

*Recom-
manda-
tion
partiel-
lement
appliquée*

*Recom-
manda-
tion non
appliquée*

*Recom-
manda-
tion
devenue
caduque*

*Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité*

2010-2011 (A/67/5
(Vol. III), chap. II,
par. 59)

a) Assortir son rapport sur les indicateurs de résultats de commentaires et de données qui témoignent de la mesure dans laquelle le nombre d'entités rendant compte d'améliorations dues à l'intervention du Centre sont situées dans des pays prioritaires ou dans les pays les moins développés;
b) combiner les indicateurs de résultats choisis avec des rapports de synthèse sur son évaluation périodique détaillée des programmes, afin d'avoir une connaissance plus approfondie et de recevoir des preuves de l'existence d'améliorations et d'être sûr qu'elles sont imputables à la participation du CCI; et
c) réduire les contradictions et les écarts affectant les indicateurs de résultats indiqués en produisant des définitions et des directives détaillées dès que possible à la suite de l'accord sur les indicateurs et ce, bien avant le 1^{er} janvier 2014

l'assurance maladie après la cessation de service. Le Centre suit les directives du Secrétariat de l'ONU en ce qui concerne le personnel financé par des fonds extrabudgétaires.

Le Centre estime que cette recommandation est en cours d'application.

Cette recommandation demeure partiellement appliquée.

X

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de la recommandation – mars 2015</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de la recommandation – mars 2015</i>	<i>Recommandation intégrale appliquée</i>	<i>Recommandation partielle appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation classée par le Comité</i>
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 60)	Organiser des consultations avec ses parties prenantes et d'autres organismes de promotion du commerce pour garantir la cohérence des rapports et faire en sorte que le fardeau qui lui est imposé par ses propres besoins soit supportable	Le Centre a récemment organisé un séminaire sur la recherche d'un cadre commun pour l'évaluation des effets de l'aide pour le commerce. Comme suite à ce séminaire, il collaborera avec ses donateurs pour trouver les moyens d'améliorer l'harmonisation des obligations des donateurs concernant l'établissement de rapports. Il s'est associé au Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise, notamment son groupe de travail sur la mesure des résultats, et a accueilli sa trente-sixième réunion annuelle, tenue les 9 et 10 juillet 2014. Il s'emploie à appliquer les normes établies dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.	Cette recommandation demeure partiellement appliquée. Les mesures prises sont de bon augure mais le mode d'établissement des rapports est toujours le même.		X			
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 65)	Établir des liens entre les réalisations et les ressources qui ont été affectées et utiliser les informations concernant des réalisations insuffisantes pour mieux décider de la réaffectation des ressources	Le Centre a reporté l'application intégrale de la recommandation à décembre 2015, après une phase pilote bien accueillie. Depuis 2013, il procède à un examen trimestriel de l'exécution des projets d'assistance technique. Le budget des projets défaillants a été réduit et les ressources libérées ont été allouées à des projets dans le cadre desquels elles seraient mieux utilisées.	Cette recommandation demeure partiellement appliquée.		X			

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de la recommandation – mars 2015</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de la recommandation – mars 2015</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation classée par le Comité</i>
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 80)	Avec effet immédiat, demander aux pairs examinateurs et aux cadres supérieurs d'établir qu'il y a eu une planification détaillée au moins pendant les premières phases des activités suivant la mise en route des projets	Le Centre a introduit une planification plus détaillée de la phase initiale dans sa procédure de conception et d'assurance qualité des projets, mais il n'est pas encore en mesure de présenter d'exemples de structures détaillées pour les projets opérationnels au-delà de la mise en route des projets.	Cette recommandation demeure partiellement appliquée.		X			
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 29)	Définir clairement les objectifs et les avantages escomptés du projet IPSAS et élaborer une méthodologie pour suivre et gérer la concrétisation des avantages	Le plan de valorisation des avantages qui a été conçu au niveau central par l'équipe de l'ONU chargée de l'application des normes IPSAS et approuvé par le Comité directeur pour les normes IPSAS en juin 2014 concerne notamment le Centre. Les avantages escomptés y sont définis et une méthode de suivi et de gestion de leur valorisation y est exposée.	Cette recommandation est considérée comme appliquée.					X
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 50)								
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 51)	Renforcer son programme institutionnel de gestion du changement concernant l'application des normes IPSAS, en précisant la manière dont les responsables de chaque unité fonctionnelle pourront prendre en main la réalisation des avantages escomptés pendant et après le passage aux normes	Le plan de valorisation des avantages qui a été conçu au niveau central par l'équipe de l'ONU chargée de l'application des normes IPSAS et approuvé par le Comité directeur pour les normes IPSAS en juin 2014 concerne notamment le Centre. Les avantages escomptés y sont définis et une méthode de suivi et de gestion de leur valorisation y est exposée.	Cette recommandation est considérée comme appliquée.					X

*Exercice biennal
au cours duquel
la recommandation
a été faite pour
la première fois*

Condensé de la recommandation

*Commentaire de l'administration
sur l'état d'avancement
de la recommandation – mars 2015*

*Commentaire du Comité
sur l'état d'avancement
de la recommandation – mars 2015*

*Recom-
manda-
tion
intégra-
lement
appliquée*

*Recom-
manda-
tion
partiel-
lement
appliquée*

*Recom-
manda-
tion non
appliquée*

*Recom-
manda-
tion
devenue
caduque*

*Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité*

2010-2011 (A/67/5
(Vol. III), chap. II,
par. 66)

Approcher l'équipe de mise en œuvre du projet de progiciel de gestion intégré (Umoja) pour faire en sorte que soit mis en service un module de gestion du temps du personnel.

Le Centre a été informé qu'Umoja n'aurait pas de module de gestion du temps du personnel et il ne sera pas en mesure d'influer sur le projet de transformation des modes de fonctionnement à l'échelle du système par ses propres moyens.

Cette recommandation est devenue caduque. Le Comité regrette qu'Umoja ne donne pas à l'administration les moyens d'obtenir des éléments d'information qui lui permettraient d'affecter plus efficacement ses ressources aux activités menées dans le cadre des projets.

X

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 31 mars 2015, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse de l'ONU

Les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2014 ont été établis conformément à la règle 106.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Ces notes donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre au cours de la période considérée, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V du Centre du commerce international qui figurent ci-après sont corrects.

La Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse
(Signé) Bettina Tucci **Bartsiotas**

Chapitre IV

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014

A. Introduction

1. Le Directeur général a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier sur les comptes du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

2. Le présent rapport est fait pour être lu en parallèle avec les états financiers. L'annexe comprend les informations complémentaires qui doivent être portées à l'attention du Comité des commissaires aux comptes conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

3. Le Centre du commerce international est l'organisme conjoint de coopération technique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ce qui touche au développement des échanges et du commerce international. Le Centre s'emploie à améliorer la compétitivité internationale des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en fournissant une assistance technique liée au commerce. Le programme de travail pour 2014 a porté sur les six domaines d'intervention du Centre : a) veille économique pour l'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises; b) appui à l'intégration économique régionale et aux relations Sud-Sud; c) connexion aux chaînes de valeur : compétitivité des PME, diversification et accès aux marchés d'exportation; d) renforcement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement; e) promotion et intégration d'un commerce inclusif et vert; f) création d'un environnement propice aux affaires.

4. En dépit d'un climat économique mondial difficile, en 2014, le Centre a accru ses activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de veille économique sur les marchés de 25 % par rapport à 2013, les ressources extrabudgétaires ayant atteint le montant record de 53 millions de dollars (sur la base du rapport annuel de 2014). Il a continué de travailler en priorité avec les pays les plus vulnérables, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique subsaharienne, auxquels il a consacré 73 % des ressources extrabudgétaires en 2014, soit plus que l'objectif de 60 % qui avait été fixé.

5. Une évaluation globale indépendante des activités du Centre entre 2006 et 2013 a été achevée en 2014, dont on a pu tirer des recommandations capitales concernant la manière d'améliorer son fonctionnement. Il ressort de cette évaluation qu'en dépit de sa taille relativement modeste et d'un dispositif de gouvernance interne complexe, le Centre fournit un appui concret de grande qualité aux pays en développement qui cherchent à faire du commerce le moteur de leur développement. Il en ressort également que le Centre est bien placé pour répondre à la demande croissante, puisqu'il est en mesure d'assurer le financement suffisant et prévisible nécessaire à une stratégie à long terme cohérente. La direction du Centre a pris en compte les quatre principales recommandations issues de l'évaluation indépendante, qui ont, dans une large mesure, influencé les priorités du nouveau plan stratégique pour 2015-2017.

6. En 2014, pour renforcer ses activités d'assistance technique, le Centre s'est attaché à améliorer son efficacité et son efficacité, en prenant notamment les initiatives suivantes :

a) Le Centre a continué d'œuvrer en faveur de la conception et de la gestion de projets axés sur les résultats par le biais de sessions de formation à la gestion de projets et programmes, de procédures de conception et d'approbation des projets simplifiées et de la mise au point de logiciels de gestion de projets améliorés et adaptés à toute la durée de vie d'un projet;

b) Le Centre a continué d'œuvrer à la mise au point de méthodes d'évaluation d'impact solides, notamment grâce à une enquête axée sur l'impact réalisée auprès des clients. Parmi les 307 entreprises bénéficiaires qui ont répondu à l'enquête, 70 % ont déclaré que leur collaboration avec le Centre avait eu un impact positif sur les exportations et 35 % ont indiqué avoir constaté effet positif sur la création d'emplois;

c) Avec le concours du Bureau des Services de contrôle interne, le Centre a élaboré une politique de responsabilisation et défini les modalités de fonctionnement associées afin d'améliorer l'application des principes de responsabilité collective et individuelle aux résultats, en mettant l'accent sur les résultats eux-mêmes, sur le rapport qualité-prix et sur l'éthique;

d) En janvier 2014, le Centre a mis en application les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les présents états financiers sont les premiers établis conformément à ces nouvelles normes;

e) Les efforts faits pour recenser la totalité des coûts liés aux activités du Centre se sont poursuivis, et les coûts des principales procédures administratives ont été mis à jour. Les résultats de l'analyse des coûts permettront de déterminer dans quels domaines de nouveaux gains d'efficacité peuvent être réalisés et de mettre au point une méthode d'évaluation des coûts plus fiable et plus transparente;

f) Le Centre se sert de l'Internet pour élargir la portée et réduire les coûts de ses services. La Small and Medium-sized Enterprises Trade Academy, plateforme de formation en ligne du Centre inaugurée en septembre 2014, a permis de dispenser 10 modules de formation à 1 200 participants.

7. À la quarante-huitième session de la réunion annuelle du Groupe consultatif commun du Centre, qui s'est tenue à Genève les 11 et 12 juin 2014, les États Membres ont exprimé leur soutien sans réserve au mandat clair et précis du Centre, ainsi qu'aux compétences techniques sans égal qu'il met à disposition pour aider les petites et moyennes entreprises à gagner en compétitivité et à s'internationaliser. Les délégués ont exprimé leur large soutien à l'initiative prise par le Centre de réorganiser ses activités autour de ses six domaines d'intervention et se sont félicités des conclusions et des recommandations issues de l'évaluation indépendante.

B. Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

8. Cette année, pour la première fois, les états financiers du Centre ont été établis en conformité avec les normes IPSAS, alors qu'ils avaient jusqu'ici toujours été établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

9. L'adoption des normes IPSAS a été reconnue par les organismes du secteur public et les organisations gouvernementales à but non lucratif comme une pratique de référence en matière de comptabilité et d'établissement de rapports. Le Centre a adopté les normes IPSAS le 1^{er} janvier 2014, en application de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, qui détaille les avantages que présentent les normes IPSAS pour l'amélioration de la qualité, de la comparabilité et de la crédibilité des états financiers de l'ensemble du système des Nations Unies.

Principaux changements apportés aux états financiers du Centre par le passage aux normes IPSAS

10. Les états financiers établis conformément aux normes IPSAS s'appuient sur une méthode de comptabilité d'exercice intégrale, ce qui représente un changement non négligeable par rapport à la méthode de comptabilité de caisse modifiée sur laquelle reposaient les Normes comptables du système des Nations Unies. La comptabilité d'exercice impose que les opérations et les événements soient enregistrés au moment où ils se produisent et que tous les éléments de l'actif et du passif soient présentés à la date de clôture des comptes. Les conventions comptables du Centre ont donc été mises à jour pour satisfaire aux normes IPSAS, comme le montre le récapitulatif des principales conventions comptables joint en note 3 des états financiers.

11. Éléments d'actif. Du temps des Normes comptables du système des Nations Unies, les actifs corporels et incorporels étaient passés en charges au moment de l'achat et n'étaient pas inscrits au bilan. Le Centre inscrit donc pour la première fois à ses états financiers des immobilisations corporelles et incorporelles, en application des normes IPSAS. Les éléments d'actif entrant dans la catégorie des instruments financiers étant désormais comptabilisés à leur juste valeur, la part détenue par le Centre dans le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU a été ajustée à la valeur du marché.

12. Éléments de passif. Alors que dans le cadre des Normes comptables du système des Nations Unies, seuls quelques-uns des éléments de passif étaient comptabilisés, les normes IPSAS prescrivent de comptabiliser la totalité de ces éléments. En prévision du passage aux normes IPSAS, le Centre avait déjà comptabilisé ses engagements à long terme au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des jours de congé annuel accumulés et des prestations liées au rapatriement. En conformité avec les normes IPSAS, des provisions ont été faites au titre de la compensation des réclamations valables, des passifs liés aux dispositifs de financement conditionnel et des remboursements versés aux donateurs.

13. Produits. Dans le cadre des normes IPSAS, les produits sont comptabilisés avant même réception des fonds, dès qu'un accord de financement sans conditions est signé. En conformité avec les normes IPSAS, le Centre a également comptabilisé pour la première fois les produits issus de l'utilisation de locaux dont il a cédé les droits d'usage.

14. Charges. Les charges ne sont désormais inscrites aux états financiers qu'une fois les biens ou services reçus, et non plus au moment de l'engagement, comme c'était le cas aux termes des normes comptables du système des Nations Unies. Dans le cadre des normes IPSAS, les engagements ne sont pas inscrits comme des charges dans les états financiers. Le Centre fait désormais figurer dans le corps des états financiers les charges liées aux amortissements d'actifs, aux services actuariels et aux intérêts, à la rubrique des passifs liés aux avantages du personnel.

15. Notes aux états financiers. Les états financiers établis selon les normes IPSAS s'accompagnent d'un nombre de notes beaucoup plus important que ceux établis selon les anciennes normes. Désormais, le Centre doit notamment rédiger des notes relatives aux contrats de location, aux mouvements de trésorerie, aux principaux dirigeants, au détail du calcul des prestations dues au personnel, au détails du cycle de vie des immobilisations corporelles et incorporelles et aux risques liés aux investissements.

16. Il convient de noter que le budget du Centre est toujours établi en comptabilité de caisse modifiée. La méthode de comptabilité appliquée au budget n'étant pas la même que celle appliquée aux états financiers, la note 17 des états financiers est consacrée au rapprochement entre les dépenses telles qu'elles sont inscrites au budget et les charges inscrites aux états financiers selon les normes IPSAS.

17. Dans les états financiers du Centre établis selon les normes comptables du système des Nations Unies, les informations étaient classées par principaux groupes de fonds. Désormais, la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie sont présentés par entité dans le corps des états financiers, et les données classées par groupes de fonds figurent en annexe.

18. En préparation du passage aux normes IPSAS, la situation financière au 31 décembre 2013 a été retraitée pour que les soldes d'ouverture établis au 1^{er} janvier 2014 soient conformes aux normes IPSAS, ce qui a entraîné un ajustement de la position d'actif net du Centre (voir état III). En raison des changements de conventions comptables intervenus au cours de la première année d'application des normes IPSAS, les données des états financiers de 2013 et 2014 ne sont pas entièrement comparables.

C. Aperçu des états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014

19. Les états financiers I, II, III, IV et V font apparaître les résultats financiers des activités du Centre et sa situation financière au 31 décembre 2014. Les notes relatives aux états financiers détaillent les conventions comptables et règles d'information financière du Centre et fournissent des renseignements complémentaires sur les différents montants inscrits aux états financiers.

Produits

20. Les résultats financiers pour l'année 2014 font apparaître un excédent de 7,702 millions de dollars (voir détail ci-dessous) :

Résultats financiers pour 2014

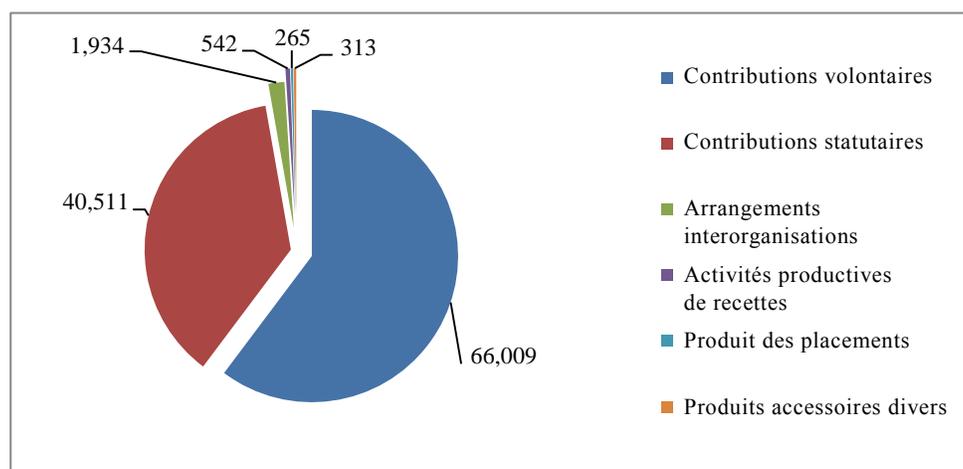
(En milliers de dollars des États-Unis)

Total des produits	109 574
Total des charges	101 872
Excédent (déficit)	7 702
Actif net	16 574

21. Le total des produits s'est élevé à 109,574 millions de dollars. Les principales sources de revenus ont été les contributions statutaires (40,511 millions), les contributions volontaires versées par les donateurs (67,943 millions), le produit des services fournis (0,542 million), le produit des placements (0,265 million de dollars) et les produits divers (0,313 million). Le total des produits comprend également des contributions en nature d'un montant de 2,934 millions de dollars pour l'année, qui correspond à la différence entre le prix du marché et celui effectivement payé pour la location des locaux occupés par le Centre.

Total des produits pour l'année 2014 (IPSAS)

(En milliers de dollars des États-Unis)

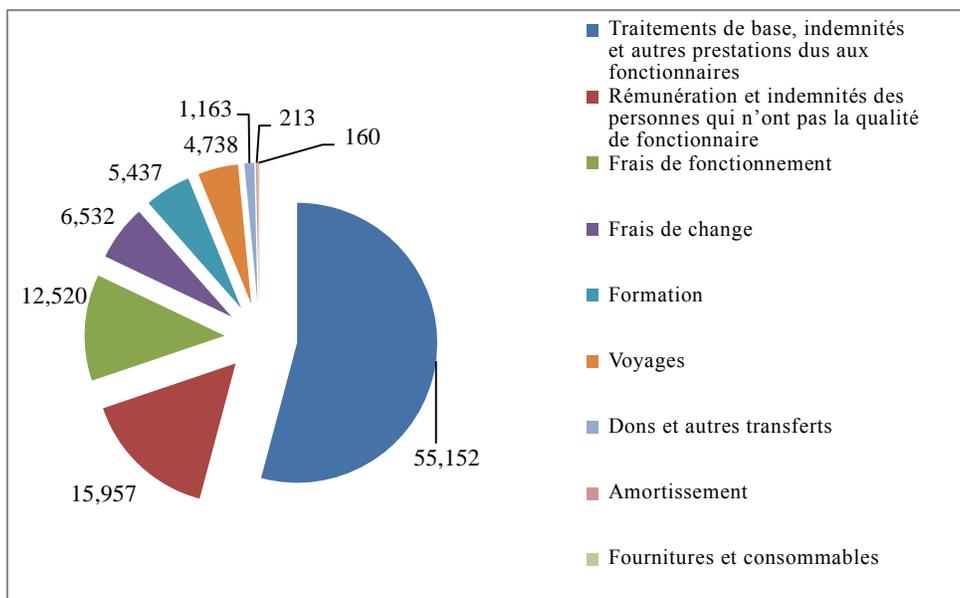


Charges

22. Le total des charges pour l'année terminée le 31 décembre 2014 s'est élevé à 101,872 millions de dollars. Les principales catégories de charges ont été les dépenses de personnel (55,152 millions de dollars, soit 54,1 %), la rémunération et les indemnités versées aux personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire (15,957 millions, soit 15,7 %), les frais généraux de fonctionnement (12,520 millions, soit 12,3 %), les pertes de change (6,532 millions, soit 6,4 %), les dépenses de formation (5,437 millions, soit 5,3 %) et les frais de voyage (4,738 millions, soit 4,6 %). Les chiffres de l'année 2013 ne sont pas présentés dans la mesure où ils ont été établis selon les normes comptables du système des Nations Unies et ne sont donc pas comparables avec ceux de 2014. Les dépenses de personnel comprennent des coûts financiers et des coûts liés aux prestations définies (assurance maladie après la cessation de service, congés annuels et primes de rapatriement/frais de voyage associés), d'un montant de 5 millions de dollars. Conformément à la politique définie par le Contrôleur de l'ONU, les dépenses d'appui au programme afférentes à la mise en œuvre d'activités de projet sont comptabilisées sur la base d'un taux allant de 7 % à 13 %. Ces dépenses sont incluses dans les frais afférents aux projets.

Total des charges pour l'année 2014 (IPSAS)

(En milliers de dollars des États-Unis)



23. Le total des dépenses de personnel, qui comprennent la rémunération et les indemnités versées aux fonctionnaires et aux personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire, s'est élevé à 71,109 millions de dollars, soit 65 % du montant total des produits, qui s'est élevé à 109,574 millions de dollars pour l'année.

Résultats des activités

24. L'excédent net des produits par rapport aux dépenses pour 2014, mesuré selon les normes IPSAS, s'élève à 7,702 millions de dollars. Toutefois, il convient de noter que dans le cadre des normes IPSAS, le principe de rattachement des produits et des charges ne s'applique pas aux opérations sans contrepartie directe. Cela signifie que les contributions reçues au cours d'une année financière peuvent être dépensées une autre année, en particulier lorsque les accords sont signés en fin d'année et qu'ils sont pluriannuels.

Éléments d'actif

25. Au 31 décembre 2014, le total des actifs s'élevait à 134,592 millions de dollars, contre 130,427 millions au 31 décembre 2013 (après ajustement dû au passage aux normes IPSAS).

26. Au 31 décembre 2014, les principaux éléments d'actif étaient la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements (47,556 millions de dollars, soit 35,3 % du montant total de l'actif), ainsi que les contributions volontaires dues par les donateurs au titre des projets de coopération technique (83,625 millions de dollars, soit 62,1 % du total de l'actif). La part restante comprend les avances faites au personnel, les créances diverses et les immobilisations corporelles et incorporelles.

27. Outre de petits montants détenus dans les comptes d'avances temporaires des bureaux locaux, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont versés au fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU. Au 31 décembre 2014, leur montant s'élevait à 47,556 millions de dollars. Cela représente une baisse de 8,520 millions de dollars par rapport au montant détenu à la fin de 2013, qui s'explique principalement par l'augmentation, en 2014, du nombre des activités de coopération technique fournies.

28. Dans le cadre des normes IPSAS, les créances au titre des contributions volontaires peuvent être comptabilisées dans leur intégralité dès qu'un accord est signé, y compris dans le cas de sommes qui seront versées au cours des années financières suivantes. Ce n'est cependant pas le cas de certains des accords, tels que ceux passés avec l'Union européenne, qui contiennent des clauses stipulant que si les fonds versés ne sont pas dépensés conformément aux modalités et conditions précisées par le donateur, les contributions doivent leur être restituées. Des 83,625 millions de dollars à recevoir au 31 décembre 2014, 35,761 millions devraient être versés en 2015 et les 47,864 millions restants sont dus à une date ultérieure.

Éléments de passif

29. Au 31 décembre 2014, le total des passifs s'élevait à 118,018 millions de dollars, contre 99,7 millions au 31 décembre 2013.

30. Le principal élément de passif ont été les prestations dues au personnel (fonctionnaires et retraités) qui n'avaient pas été payées à la date de clôture des comptes. Il s'agissait pour l'essentiel d'engagements pris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ces éléments de passif ont représenté 90,272 millions de dollars, soit 76,5 % du passif total du Centre. Ils sont détaillés dans la note 13 des états financiers. L'augmentation de 25,203 millions de dollars de la valeur actuelle nette du passif s'explique principalement par la réduction du taux d'actualisation appliqué conformément aux normes IPSAS. Plus ce taux est faible, plus la valeur du passif est élevée.

31. Autre élément de passif important : les encaissements par anticipation. Ils concernent principalement les contributions volontaires relevant d'accords passés avec l'Union européenne qui contiennent des clauses stipulant que si les fonds versés ne sont pas dépensés conformément aux modalités et conditions précisées par le donateur, les contributions doivent leur être restituées. Ces montants correspondent à la part des contributions qui, au 31 décembre, n'avaient pas été comptabilisée comme des produits, puisque le Centre n'avait pas mis en place les services visés par les accords susmentionnés. Le restant des encaissements par anticipation correspond à des contributions reçues à l'avance en vertu d'accords qui n'étaient pas signés au 31 décembre. Le montant des encaissements par anticipation a diminué de 3,172 millions de dollars, passant de 22,468 millions en 2013 à 19,296 millions en 2014, en raison d'une intensification de la fourniture de services et de la baisse du nombre d'accords conditionnels.

Actif net

32. Le montant de l'actif net a diminué de 14,153 millions de dollars, passant de 30,727 millions en 2013 à 16,574 millions en 2014, en raison d'une baisse actuarielle de 21,855 millions de dollars, compensée en partie par un excédent de fonctionnement de 7,702 millions. L'actif net comprend les réserves de

fonctionnement, dont le montant a augmenté, passant de 6,171 millions de dollars en 2013 à 6,577 millions en 2014.

Liquidités

33. Au 31 décembre 2014, la situation du Centre en matière de liquidités était bonne : il disposait de suffisamment d'actifs liquides pour couvrir ses obligations. Le montant des liquidités s'est élevé à 66,185 millions de dollars : 10,229 millions en trésorerie et équivalents de trésorerie, 19,826 millions en placements à court terme et 36,130 millions en créances. Le total des passifs courants s'est élevé à 23,9 millions de dollars et le montant total du passif, à 11,018 millions.

34. Le tableau ci-après compare les indicateurs de liquidité de l'année terminée au 31 décembre 2013 à ceux de l'année terminée au 31 décembre 2014.

Indicateur	Année terminée au 31 décembre	
	2014	2013
Rapport liquidités/passifs courants	2,8/1	2,3/1
Rapport liquidités – créances/passifs courants	1,3/1	1,2/1
Rapport liquidités/actif total	0,5/1	0,5/1
Moyenne des actifs liquides (créances déduites) disponibles, en équivalent-mois ^a	3,5	Non renseigné ^a

^a L'absence de données pour 2013 ne permet pas la comparaison.

35. Le rapport liquidités/passifs courants reflète la capacité du Centre à couvrir ses obligations à court terme au moyen des liquidités dont il dispose. Le rapport de 2,8/1 indique que le montant des liquidités est presque trois fois supérieur à celui des passifs courants, ce qui signifie que les liquidités disponibles pourraient couvrir l'intégralité des passifs si cela s'avérait nécessaire. L'augmentation de ce ratio, qui était de 2,3/1 en 2013, reflète une légère augmentation des liquidités, due à la baisse des passifs courants détenus à la fin de l'année 2014. Si l'on ne tient pas compte des créances, le ratio de couverture des obligations courantes est de 1,3 pour 2014 et 1,2 pour 2013.

36. Au 31 décembre 2014, les liquidités détenues par le Centre représentaient 49,2 % du total de ses actifs et il disposait de suffisamment de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme pour couvrir ses dépenses mensuelles moyennes, estimées à 8,472 millions de dollars, pendant 3,5 mois.

37. À la date de clôture des comptes, le Centre détenait des passifs liés aux avantages du personnel d'un montant de 90,272 millions de dollars. Ces passifs sont couverts à 52,6 % par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements, dont le montant total s'élève à 47,556 millions d'euros. Aucune réserve n'a été constituée pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel dus à une date ultérieure.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que la Directrice exécutive est tenue de communiquer.

Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

2. Aucune passation par profits et pertes d'espèces ou de créances, telle que prévue par la règle de gestion financière 106.7 a), n'a eu lieu en 2014.

Comptabilisation en pertes de biens

3. Comme le prévoit la règle de gestion financière 106.7 a), des biens durables d'une valeur totale à l'achat de 196 407 dollars (8 articles informatiques et 2 articles non informatiques) ont été comptabilisés en pertes dans les états financiers de 2014, en raison de défaillances et de l'obsolescence des articles.

Versements à titre gracieux

4. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux en 2014.

Chapitre V

États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014

Centre du commerce international CNUCED/OMC

I. État de la situation financière au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Au 31 décembre 2014	Au 1 ^{er} janvier 2014
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	10 229	11 726
Placements	5	19 826	22 422
Contributions volontaires à recevoir	7	35 761	31 745
Créances diverses	7	369	281
Autres éléments d'actif	8	1 730	2 223
Total des actifs courants		67 915	68 397
Actifs non courants			
Placements	5	17 501	21 928
Contributions volontaires à recevoir	7	47 864	39 496
Immobilisations corporelles	9	654	606
Immobilisations incorporelles	10	658	–
Total des actifs non courants		66 677	62 030
Total de l'actif		134 592	130 427
Passif			
Passifs courants			
Dettes et engagements	11	8 447	12 052
Encaissements par anticipation	12	12 499	14 193
Passifs liés aux avantages du personnel	13	2 951	2 740
Dotation aux provisions	14	3	111
Total des passifs courants		23 900	29 096
Passifs non courants			
Encaissements par anticipation	12	6 797	8 275
Passifs liés aux avantages du personnel	13	87 321	62 329
Total des passifs non courants		94 118	70 604
Total du passif		118 018	99 700
Excédent net		16 574	30 727
Actif net			
Excédents cumulés		9 997	24 556
Réserves de fonctionnement	3, 17	6 577	6 171
Total de l'actif net		16 574	30 727

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Centre du commerce international CNUCED/OMC

II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Produits		
Contributions statutaires	15	40 511
Contributions volontaires	15	67 943
Produits de la prestation de services	15	542
Produits des placements	15	265
Produits divers	15	313
Total, produits		109 574
Charges		
Traitements de base, indemnités et autres prestations	16	55 152
Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	16	15 957
Formation	16	5 437
Voyages	16	4 738
Frais de change	16	6 532
Dons et autres transferts	16	1 163
Amortissement	9, 10	213
Fournitures et consommables		160
Autres charges de fonctionnement	16	12 520
Total des charges		101 872
Excédent pour l'année		7 702

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Centre du commerce international CNUCED/OMC

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédent cumulé – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total</i>
Actif net au 31 décembre 2013 (selon les normes comptables du système des Nations Unies)	(18 249)	6 171	(12 078)
Ajustements découlant de l'adoption des normes IPSAS (note 4) :			–
Changement de méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions volontaires	71 241	–	71 241
Changement de méthode d'évaluation des passifs liés aux avantages du personnel	(1 993)	–	(1 993)
Décomptabilisation des charges comptabilisées d'avance	(12 347)	–	(12 347)
Décomptabilisation des créances diverses	(1 862)	–	(1 862)
Décomptabilisation de dettes diverses à court terme	1 256	–	1 256
Décomptabilisation des engagements non réglés	19 242	–	19 242
Comptabilisation initiale des encaissements par anticipation	(22 468)	–	(22 468)
Comptabilisation initiale des dettes et charges à payer	(12 052)	–	(12 052)
Comptabilisation initiale d'autres éléments d'actif	2 223	–	2 223
Comptabilisation initiale des passifs liés aux avantages du personnel	(930)	–	(930)
Comptabilisation initiale des immobilisations corporelles	606	–	606
Comptabilisation initiale des provisions	(111)	–	(111)
Total, ajustements découlant de l'adoption des normes IPSAS	42 805	–	42 805
Actif net réévalué au 1^{er} janvier (selon les normes IPSAS)	24 556	6 171	30 727
Pertes actuarielles sur les passifs liés aux avantages du personnel (note 13)	(21 855)	–	(21 855)
Excédent pour l'année	7 702	–	7 702
Transferts	(406)	406	–
Montant total des variations de l'actif net comptabilisées	(14 559)	406	(14 153)
Actif net au 31 décembre 2014	9 997	6 577	16 574

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Centre du commerce international CNUCED/OMC

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent pour l'année		7 702
<i>Mouvements sans effet de trésorerie</i>		
Amortissement	9, 10	213
Pertes actuarielles sur les passifs liés aux avantages du personnel	13	(21 855)
<i>Variations de l'actif</i>		
Augmentation des contributions volontaires à recevoir	7	(12 384)
Augmentation des créances diverses	7	(88)
Diminution des autres éléments d'actif	8	493
<i>Variations du passif</i>		
Augmentation des dettes et charges à payer	11	(3 605)
Diminution des encaissements par anticipation	12	(3 172)
Augmentation des passifs liés aux avantages du personnel	13	25 203
Diminution de la dotation aux provisions	14	(108)
Produit des placements présentés parmi les activités de placement	15	(265)
Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement		(7 866)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Prélèvements sur le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	5	7 023
Produit des placements présentés parmi les activités de placement	15	265
Achats d'immobilisations corporelles	9	(249)
Achats d'immobilisations incorporelles	10	(673)
Cessions d'immobilisations corporelles	9	3
Flux nets de trésorerie utilisés pour les activités de placement		6 369
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 497)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		11 726
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	6	10 229

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Centre du commerce international CNUCED/OMC

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

Section 13 – Centre du commerce international	Budget rendu public			Dépenses effectives (sur une base budgétaire)	Écart (pourcentage) ^c
	Budget biennal initial	Budget annuel initial ^a	Budget annuel final ^b		
Produits					
Contributions statutaires versées par la CNUCED	39 893	19 946	19 727	20 249	2,6
Contributions statutaires versées par l'OMC	39 893	19 946	19 727	20 262	2,7
Produits divers	432	217	211	292	38,4
Total des produits	80 218	40 109	39 665	40 803	2,9
Charges					
Postes	63 550	31 775	31 423	29 626	-5,7
Autres objets de dépense	16 668	8 334	8 242	7 733	-6,2
Total des charges	80 218	40 109	39 665	37 359	-5,8
Excédent pour l'année		–	–	3 444	

^a Le budget initial est le budget approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 68/248 A à C) ou celui approuvé par le Conseil général de l'OMC (WT/BFA/139, WT/GC/M/149), le montant le plus faible étant retenu. Le budget initial est la part des crédits ouverts pour l'exercice biennal approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, basée sur le montant estimatif des ressources nécessaires la première année (en francs suisses convertis en dollars des États-Unis au taux autorisé pour le calcul des crédits).

^b Le budget final est le montant approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le premier rapport sur l'exécution du budget pour la première année de l'exercice biennal 2014-2015 (résolution 69/262). Les écarts entre le budget initial et le budget final sont attribuables aux fluctuations du taux de change entre le dollar des États-Unis et le franc suisse et à la révision des prévisions de dépenses basées sur le premier rapport d'exécution du budget.

^c Écart entre les dépenses effectives (sur une base budgétaire) et le budget final. Les écarts significatifs, en l'occurrence ceux qui sont supérieurs à 10 %, sont examinés dans le rapport financier de la Directrice exécutive.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Centre du commerce international CNUCED/OMC
Notes relatives aux états financiers de 2014

Note 1

Entité présentant les états financiers

Le Centre du commerce international et ses activités

1. Le Centre du commerce international est l'organisme de coopération technique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'ONU, agissant par l'intermédiaire de la CNUCED, dans le domaine de l'assistance technique liée au commerce. Créé en 1964 en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), il intervient depuis 1968 sous la double égide de l'OMC (à laquelle les responsabilités du GATT ont été transférées) et de l'ONU.

2. Le Centre a pour mission de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international. Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

a) Renforcer l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale en fournissant des informations commerciales et en apportant un soutien accru aux décideurs;

b) Renforcer les capacités d'exportation des entreprises pour saisir les débouchés possibles;

c) Renforcer les institutions et les politiques d'aide au commerce en faveur des entreprises exportatrices.

3. À la tête du Centre, sa directrice exécutive a été nommée par le Directeur général de l'OMC et le Secrétaire général de la CNUCED, auxquels elle rend compte. Le Centre a un Haut Comité de gestion qui comprend la Directrice exécutive, le Directeur exécutif adjoint, les responsables des quatre divisions du Centre, le Conseiller principal et le Chef du Groupe de la planification stratégique. Un Groupe consultatif conjoint se réunit tous les ans pour examiner les activités du Centre à la lumière d'un rapport annuel et faire des recommandations au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Conseil général de l'OMC, qui examinent le programme de travail du Centre. La CNUCED et l'OMC sont représentées au Groupe consultatif conjoint chargé de superviser les travaux du Centre et mènent des activités conjointes d'assistance technique avec le Centre. Le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen des contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et par les crédits alloués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Centre est considéré comme une entité comptable distincte et n'est pas soumise à un contrôle commun aux fins de la présentation de l'information conformément aux normes IPSAS.

4. Les états financiers du Centre portent sur sa part des opérations conjointes de sûreté et de sécurité du système des Nations Unies, sur lesquelles il exerce une influence notable.

5. Le Centre tient son siège à Genève et loue des bureaux dans huit pays.

Note 2

Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers

6. Les comptes du Centre du commerce international sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Les états financiers du Centre sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Conformément aux normes IPSAS, ces états, qui donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges du Centre et des flux de trésorerie pendant l'année financière, se composent comme suit :

- a) État I : état de la situation financière;
- b) État II : état des résultats financiers;
- c) État III : état des variations de l'actif net;
- d) État IV : état des flux de trésorerie présenté selon la méthode indirecte;
- e) État V : état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs;
- f) Un récapitulatif des principales conventions comptables et des notes explicatives.

7. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité des activités et les conventions comptables récapitulées dans la note 3 ont été appliquées de façon uniforme aux fins de leur établissement et de leur présentation. L'hypothèse de continuité des activités se justifie par le fait que l'Assemblée générale a approuvé les crédits inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 et l'esquisse de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, par la tendance positive observée au cours des dernières années dans le versement des quotes-parts et des contributions volontaires, et par le fait que l'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC n'ont pas décidé de mettre fin aux activités du Centre.

8. Ces états financiers sont les premiers à être établis conformément aux normes IPSAS et certaines dispositions transitoires recensées ci-après ont été appliquées. L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte. Avant le 1^{er} janvier 2014, les états financiers étaient établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

9. Le passage aux normes IPSAS a contraint le Centre à modifier les méthodes comptables qu'il appliquait auparavant, y compris l'établissement d'un seul jeu d'états financiers qui portent à la fois sur les activités inscrites au budget ordinaire et les activités extrabudgétaires, et l'intégration des comptes précédemment présentés selon le principe de la « comptabilité par fonds » afin de présenter la situation globale du Centre. Il faut établir les états financiers chaque année au lieu de tous les deux ans. L'adoption des nouvelles méthodes comptables a entraîné des changements dans les actifs et les passifs constatés dans l'état de la situation financière. Le dernier état vérifié de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013 a été retraité en conséquence et les différences entre les deux versions sont

signalées dans l'état des variations de l'actif net et dans la note 4, Passage aux normes IPSAS. Les changements découlant de l'adoption des normes IPSAS ont pour incidence nette une augmentation de 42,805 millions de dollars de l'actif net constaté dans l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2014.

Monnaie de fonctionnement et de présentation des états financiers

10. Le Centre utilise le dollar des États-Unis comme monnaie de fonctionnement et comme monnaie de présentation de ses états financiers. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

11. Le budget ordinaire du Centre est établi et approuvé en francs suisses.

12. Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant ou à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture annuelle des comptes. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.

13. Le montant net des gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la fin de l'année est porté dans l'état des résultats financiers.

Principe de l'importance relative et utilisation d'hypothèses

14. L'application du principe de l'importance relative est un élément fondamental de l'élaboration des conventions comptables et de l'établissement d'états financiers. De façon générale, un élément est considéré important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou décisions des utilisateurs des états financiers.

15. Pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, la direction doit s'appuyer sur des estimations et des hypothèses qui influent sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur le montant des produits et des charges constaté pour l'année. Les charges à payer, les immobilisations corporelles et les obligations au titre des avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels on utilise des estimations. Il arrive que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont prises en compte dans les états de l'année où l'on en prend connaissance.

Dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS

16. Comme prévu par les normes IPSAS dans le cadre de leur mise en application initiale, le Centre s'est prévalu des dispositions transitoires ci-après :

a) IPSAS 1 (Présentation des états financiers) : des éléments de comparaison ne sont fournis que pour l'état de la situation financière;

b) IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) : la norme a été appliquée de façon prospective;

c) IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) : la norme permet de se prévaloir d'un délai de grâce pouvant aller jusqu'à cinq ans avant que l'intégralité des actifs corporels pouvant être portés en immobilisations soit comptabilisée à l'actif. Le Centre a choisi de ne pas comptabiliser les améliorations locatives passées en charges avant la mise en application des normes IPSAS au 1^{er} janvier 2014.

Base d'évaluation

17. Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique, exception faite de certains éléments d'actif dont il est question dans les notes relatives aux états. Ils portent sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Autorisation de la publication des états financiers

18. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été certifiés par le Sous-Secrétaire général et le Contrôleur et approuvés par le Secrétaire général de l'ONU. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, le Secrétaire général a communiqué ces états financiers au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2015. Conformément à l'article 7.12, les rapports du Comité des commissaires aux comptes ainsi que les états financiers vérifiés ont été transmis l'un après l'autre à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Positions officielles attendues des autorités comptables internationales

19. Les positions officielles attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public qui devraient avoir une incidence sur les états financiers du Centre et font par conséquent l'objet d'un suivi concernent les éléments suivants :

a) Reporting service performance information (communication de l'information sur la performance en matière de prestation de services) : mise au point, à l'aide d'une méthode fondée sur des principes, d'un dispositif cohérent de communication des résultats des programmes et services du secteur public, privilégiant la satisfaction des besoins des utilisateurs;

b) Social benefits (avantages sociaux) : définition des critères et modalités de comptabilisation des charges et passifs relatifs à certains avantages sociaux dans les états financiers;

c) Public sector combinations (acquisitions et regroupements d'entités du secteur public) : définition du mode de comptabilisation des acquisitions et regroupements d'entités du secteur public et mise au point d'une nouvelle norme pour établir le classement et l'évaluation de ces opérations qui regroupent au moins deux organismes distincts en une seule entité publique;

d) Public sector-specific financial instruments (instruments financiers propres au secteur public) : mise au point d'orientations comptables qui tiennent compte des questions liées aux instruments financiers propres au secteur public qui ne sont pas couverts par les normes IPSAS 28 (Instruments financiers : présentation),

29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) et 30 (Instruments financiers : informations à fournir).

Exigences futures des normes IPSAS

20. Le 30 janvier 2015, le Conseil des normes IPSAS a publié les normes IPSAS 34 (États financiers individuels), 35 (États financiers consolidés), 36 (Participations dans des entreprises associées et coentreprises), 37 (Accords conjoints) et 38 (Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités). Ces nouvelles normes, qui entreront en vigueur en 2017, ne devraient pas avoir d'effet significatif sur les états financiers du Centre.

21. Les états financiers sont assortis d'un certain nombre d'annexes qui ne sont pas prévues par les normes IPSAS mais sont présentées à titre de renseignements complémentaires.

Note 3

Principales conventions comptables

Actif

3.1 Actifs financiers : classification

22. Le Centre comptabilise ses actifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou, s'il s'agit de créances, au coût amorti. Il détermine la catégorie dont relèvent ses actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

Actifs financiers évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat

23. Les actifs financiers évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat comprennent les placements du Centre détenus par le fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies, qui investit centralement ces fonds pour le compte du Centre.

24. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme des entités participantes, qui sont gérés par la Trésorerie de l'ONU. La part du fonds principal détenue par le Centre est indiquée dans les notes relatives aux états financiers et dans l'état de la situation financière, dans lequel elle est comptabilisée au titre des placements évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou au titre des encaisses et équivalents lorsque l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Des informations détaillées sur la composition du fonds principal figurent dans les états financiers de l'ONU.

Comptabilisation et évaluation des actifs placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités

25. Les gains ou pertes découlant des fluctuations de la juste valeur des actifs financiers placés dans le fonds principal qui sont constatés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont constatés dans l'état des résultats financiers de l'année considérée au titre des charges financières en cas de perte nette ou des produits des placements en cas de gain net.

Comptabilisation et évaluation des créances

26. Les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Les créances du Centre comprennent les contributions à recevoir et les créances diverses constatées dans l'état de la situation financière. Elles sont évaluées au coût amorti compte tenu d'une provision pour dépréciation.

Dépréciation des créances

27. Le Centre évalue la dépréciation des créances à la fin de l'année. Les créances sont estimées comme dépréciées et la moins-value est comptabilisée uniquement si un examen des sommes dues à la date de clôture des comptes permet d'établir de façon objective que le Centre ne sera pas en mesure de récupérer les montants dus selon les conditions initiales à la suite d'un ou plusieurs événements ayant eu lieu après la comptabilisation initiale. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est réduite et les pertes sont constatées dans l'état des résultats financiers. Le montant de la perte est évalué en calculant la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant estimé des futurs encaissements.

28. Des provisions équivalant à 50 % de la valeur comptable pour les créances autres que celles relatives aux contributions volontaires portant sur une période de 12 à 24 mois et à 100 % de la valeur comptable pour celles portant sur une période supérieure à 24 mois sont constituées à la date de clôture des comptes. Dans le cas où, pendant une année ultérieure, la moins-value se réduit, la reprise de dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats financiers.

3.2 Avances et paiements anticipés

29. Les avances sont comptabilisées à l'actif jusqu'à ce que les biens soient livrés ou les services rendus conformément aux accords contraignants conclus avec les fournisseurs ou aux dispositions du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies relatives aux avances. Le Centre les comptabilise en charges à la réception de la preuve de la livraison des biens ou de la prestation des services.

30. Le Centre avance des fonds à des partenaires de réalisation (notamment d'autres organisations du système des Nations Unies et des organismes d'appui au commerce) pour leur permettre de fournir des services à une population cible conformément aux accords contraignants qu'ils ont conclu avec le Centre. Les partenaires de réalisation informent le Centre des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet ou programme sur lequel porte l'accord signé. Les charges sont comptabilisées à la réception des relevés de dépenses ou de fourniture de services. Si les relevés des partenaires de réalisation ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes, les charges comptabilisées sont estimées en fonction des progrès accomplis dans le cadre du projet.

3.3 Immobilisations corporelles

31. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements et moins-values cumulés. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de

démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Les actifs relevant de la catégorie des immobilisations corporelles, mais qui ne sont pas placés sous le contrôle direct du Centre, sont comptabilisés en charges au moment de leur acquisition. On estime que le Centre contrôle un actif s'il peut l'utiliser, ou en bénéficier d'une autre manière, au service de ses propres objectifs et s'il peut interdire ou limiter l'accès de tiers à cet actif.

32. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées lorsque leur coût est égal ou supérieur à 5 000 dollars pour le matériel et à 100 000 dollars pour les améliorations locatives. Conformément à la norme IPSAS 17 (immobilisations corporelles), qui autorise une période de transition pouvant aller jusqu'à cinq ans avant la comptabilisation intégrale des immobilisations corporelles, le Centre n'a pas porté en immobilisation les frais d'amélioration locative qui avaient été constatés en charges avant l'adoption des normes IPSAS le 1^{er} janvier 2014.

Coûts ultérieurs

33. Les coûts engagés après l'acquisition initiale sont portés en charges uniquement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé au bien considéré en découleront pour le Centre et que les coûts ultérieurs peuvent être évalués de façon fiable.

Amortissement des immobilisations corporelles

34. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	4-7
Véhicules	6
Matériel et outillage	5
Mobilier et agencements	3-10
Améliorations locatives	5 (ou durée du contrat de location si celle-ci est plus courte)

35. Les immobilisations corporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées dans les états des résultats financiers. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont réexaminées au moins une fois par an et ajustées si nécessaire.

36. Des plus-values ou moins-values sur cession ou transfert d'immobilisations corporelles sont enregistrées lorsque les produits des cessions ou transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Elles sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers comme charges diverses ou produits divers.

3.4 Immobilisations incorporelles

37. La valeur des immobilisations incorporelles correspond au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. Les logiciels achetés dans le commerce sont portés en immobilisation si leur coût (notamment d'achat et d'installation) est supérieur à 5 000 dollars. Les logiciels développés en interne sont portés en immobilisation si leur coût total, comprenant les frais qui lui sont directement imputables tels que les frais de personnel, de sous-traitants et de consultants, mais non les frais de recherche et de maintenance, est égal ou supérieur à 100 000 dollars. Conformément à la norme IPSAS 31 (immobilisations incorporelles), qui prévoit la constatation des immobilisations incorporelles de façon prospective à compter de l'adoption des normes IPSAS, le Centre n'a pas comptabilisé les coûts relatifs aux immobilisations incorporelles achetées ou développées avant l'adoption des normes le 1^{er} janvier 2014.

Amortissement des immobilisations incorporelles

38. L'amortissement des immobilisations incorporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations incorporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels achetés dans le commerce	3 (ou durée de la licence, si celle-ci est plus courte)
Logiciels développés en interne	3-5

39. Les immobilisations incorporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées dans les états des résultats financiers.

Passif

3.5 Passifs financiers

40. Les passifs financiers sont comptabilisés à la rubrique Autres passifs financiers. Ils comprennent les dettes, les fonds non dépensés détenus en vue de futurs remboursements et d'autres passifs.

41. Les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti. Ceux qui portent sur une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale. Le Centre réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et les décomptabilise lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

42. Les dettes et charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Elles sont constatées au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Les dettes sont comptabilisées, puis évaluées à leur valeur nominale étant donné qu'elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

3.6 Passifs liés aux avantages du personnel

43. Le Centre comptabilise les avantages du personnel exposés ci-après.

Avantages à court terme du personnel

44. Les avantages à court terme du personnel comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques mensuelles (traitements, prestations et avantages), les absences rémunérées (congé de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts). Les avantages à court terme du personnel doivent être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes et sont comptabilisés à leur valeur nominale sur la base des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur. Tous les avantages à court terme qui sont acquis, mais non utilisés à la date de clôture sont comptabilisés comme des passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

45. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, la prime de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement liés à la cessation de service et les jours de congé accumulés.

46. Le montant des passifs constatés pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies à la date de clôture des comptes. Les régimes de prévoyance à prestations définies désignent les régimes dans lesquels les risques actuariels incombent au Centre, celui-ci étant tenu de fournir les prestations convenues. Les engagements au titre des prestations définies sont calculés par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs décaissements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes. Les variations du passif liées aux engagements au titre des prestations définies, notamment les fluctuations des coûts financiers et des coûts des services rendus au cours de la période, sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent. À la fin de l'année considérée, le Centre ne détenait aucun des actifs de régime définis par la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables.

47. Les charges à payer au titre des avantages postérieurs à l'emploi (assurance maladie après la cessation de service, prime de rapatriement et jours de congé accumulés) ne sont pour l'heure pas intégralement financées et sont constatées sous la rubrique Passifs liés aux avantages du personnel dans l'état de la situation financière et l'état des variations de l'actif net.

48. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'état des variations de l'actif net l'année où ils se produisent et font l'objet d'une rubrique distincte dans l'actif net ou la situation nette.

Autres avantages à long terme

49. Les autres avantages à long terme du personnel correspondent aux avantages, tels que les congés dans les foyers, qui ne sont pas intégralement dus dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les services y ouvrant droit ont pris fin. Les congés dans les foyers sont évalués à la valeur nominale et ne sont pas actualisés dans la mesure où cela n'aurait pas d'incidence significative.

Indemnités de fin de contrat de travail

50. Les indemnités de fin de contrat de travail correspondent généralement aux indemnités versées à titre d'incitation à un départ volontaire.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

51. Le Centre est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

52. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au Centre dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations versées par le Centre au régime durant l'année financière sont portées en charges dans l'état des résultats financiers.

3.7 *Provisions*

53. Les provisions sont comptabilisées au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain, dès lors que, par suite d'un événement passé, le Centre a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qu'elle devra probablement éteindre, et dont la valeur peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé comme provision doit être l'estimation la plus fiable de la charge nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

3.8 *Contrats de location simple*

54. Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages liés à la propriété de l'actif loué relèvent de la catégorie des contrats de location simple. Les paiements effectués en exécution d'un contrat de location simple sont portés en charge dans l'état des résultats financiers selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

3.9 *Passifs éventuels et actifs éventuels*

Passifs éventuels

55. Toute obligation potentielle qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du Centre ou dont la valeur ne peut pas être estimée de manière fiable est comptabilisée comme un passif éventuel. Les passifs éventuels sont sans cesse réévalués pour déterminer s'il est probable qu'une sortie de fonds présente des avantages économiques ou un potentiel de service. S'il est probable qu'une telle sortie de fonds soit nécessaire, une provision est comptabilisée dans l'état financier de l'année durant laquelle la probabilité a changé.

Actifs éventuels

56. Tout actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté du Centre est comptabilisé comme un actif éventuel.

Produits

3.10 *Produits et créances sans contrepartie directe*

57. Conformément aux dispositions administratives concernant le Centre (A/59/405), le budget du Centre est financé à parts égales par l'OMC et l'ONU. Les contributions de l'ONU et de l'OMC au budget ordinaire sont comptabilisées au début de l'année sur laquelle porte leur évaluation. Les produits sont déterminés sur la base du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal. Dans les cas où l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil général de l'OMC approuvent des montants différents, le Centre évalue le montant le plus bas.

58. Les contributions volontaires sont constatées comme produits à la signature d'un accord contraignant qui ne fixe pas de résultats précis à atteindre et n'impose pas la restitution des avoirs à l'entité contributrice si ces résultats ne sont pas obtenus. Dans les cas où l'accord contient de telles dispositions, les contributions volontaires sont inscrites au passif jusqu'à ce que les conditions soient remplies, moment auquel elles sont comptabilisées comme produits.

59. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition des biens cédés. Les contributions en nature sous forme de services ne sont quant à elles pas comptabilisées, mais présentées dans les notes relatives aux états financiers.

3.11 *Produits avec contrepartie directe*

60. Les produits provenant de la vente de publications et de CD-ROM sont comptabilisés au moment de l'envoi. Les revenus tirés des droits de licence sont comptabilisés sur la période de la licence. Les produits issus des services délivrés aux gouvernements et à d'autres entités sont comptabilisés lors de la prestation conformément aux accords conclus.

3.12 *Produit des placements*

61. Les montants du produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités et des frais de gestion y afférents imputés au Centre sont déterminés en fonction de la part qu'il détient dans le fonds. Tous les gains et pertes, réalisés ou non, sont compris dans le produit des placements et comptabilisés au fur et à mesure, compte tenu du rendement effectif.

3.13 *Charges*

62. Selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les charges sont constatées au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services et sont comptabilisées dans les états financiers de la période à laquelle elles se rapportent.

3.14 *Information sectorielle*

63. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes pour laquelle ou lesquelles il convient de présenter séparément l'information financière dans les états financiers afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par une organisation dans la concrétisation de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

64. Le Centre est une entité à but unique établie par l'OMC et l'ONU en tant qu'organisme conjoint de coopération technique concernant les aspects opérationnels des activités de développement du commerce. Il relève donc d'un seul secteur opérationnel au titre des normes IPSAS.

3.15 *Information concernant les parties liées*

65. Dans les notes relatives aux états financiers, le Centre indique l'identité des parties liées pouvant exercer un contrôle ou une influence notable sur le Centre dans le cadre de la prise des décisions financières ou opérationnelles, ainsi que les transactions avec ces parties, sauf celles ayant lieu dans le cadre des relations habituelles et dans des conditions normales. Le Centre fait également état de certaines opérations effectuées avec les principaux dirigeants et les membres de leur famille.

3.16 *Réserves de fonctionnement*

66. La réserve de fonctionnement des fonds d'affectation spéciale du Centre est constituée pour compenser les retards dans le versement des contributions volontaires et pour combler les déficits de ces fonds. Une réserve de fonctionnement d'un montant équivalant à 20 % des recettes prévues au titre des dépenses d'appui est également constituée au sein du fonds d'appui aux programmes conformément à l'instruction administrative ST/AI/285. Les deux réserves sont constatées dans une rubrique distincte de l'actif net dans l'état de la situation financière et dans l'état des variations de l'actif net.

Note 4

Passage aux normes IPSAS

67. Le solde d'ouverture correspond au solde de clôture figurant dans l'état vérifié de 2013 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds qui a été retraité en fonction des changements découlant de l'adoption des normes IPSAS au 1^{er} janvier 2014.

68. Le montant net de l'incidence financière de l'adoption des normes IPSAS sur les soldes d'ouverture se chiffre à 42,805 millions de dollars. Les principaux changements sont la comptabilisation de produits différés au titre de contributions volontaires assorties de conditions, la comptabilisation de contributions à recevoir qui ont été confirmées et le remplacement de la notion d'engagement par le principe d'exécution comme critère de comptabilisation.

69. L'adoption des normes IPSAS a entraîné d'autres retraitements des soldes d'ouverture, à savoir :

- a) Reclassement d'excédent/(déficit) cumulé relatifs à des soldes de projets;
- b) Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en vue d'établir une distinction entre les placements dont l'échéance dépasse les 90 jours (placements à court terme) et ceux dont l'échéance dépasse une année (placements à long terme);
- c) Reclassement de créances à long terme en tant qu'actifs non courants;
- d) Reclassement de montants dus à long terme en tant que passifs non courants;
- e) Variation de l'évaluation des engagements liés aux avantages du personnel;
- f) Capitalisation d'immobilisations corporelles ou d'immobilisations incorporelles.

Retraitements des soldes d'ouverture

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ajustements rendus nécessaires par le passage</i>		
	<i>31 décembre 2013</i>	<i>aux normes IPSAS</i>	<i>1^{er} janvier 2014</i>
Actif			
Actifs courants			
Encaisse et dépôts à terme	7	(7)	–
Fonds de gestion centralisée des liquidités	56 069	(56 069)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	11 726	11 726
Placements	–	22 422	22 422
Sommes à recevoir de sources de financement	397	(397)	–
Contributions volontaires à recevoir	–	31 745	31 745
Débiteurs divers	1 746	(1 465)	281
Charges comptabilisées d'avance	12 347	(12 347)	–
Autres actifs courants	–	2 223	2 223
Total des actifs courants	70 566	(2 169)	68 397
Actifs non courants			
Placements	–	21 928	21 928
Contributions volontaires à recevoir	–	39 496	39 496

	31 décembre 2013	Ajustements rendus nécessaires par le passage aux normes IPSAS	1 ^{er} janvier 2014
Immobilisations corporelles	–	606	606
Total des actifs non courants	–	62 030	62 030
Total de l'actif	70 566	59 861	130 427
Passif			
Passifs courants			
Engagements non réglés (période considérée)	7 517	(7 517)	–
Engagements non réglés (périodes à venir)	11 725	(11 725)	–
Dettes et charges à payer	–	12 052	12 052
Encaissements par anticipation	–	14 193	14 193
Avantages du personnel	–	2 740	2 740
Provisions	–	111	111
Autres dettes courantes	1 256	(1 256)	–
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	62 146	(62 146)	–
Total des passifs courants	82 644	(53 548)	29 096
Passifs non courants			
Encaissements par anticipation	–	8 275	8 275
Avantages du personnel	–	62 329	62 329
Total des passifs non courants	–	70 604	70 604
Total du passif	82 644	17 056	99 700
Total de l'actif et du passif	(12 078)	42 805	30 727
Actif net			
Excédent cumulé – fonds réservé à des fins particulières	(18 249)	42 805	24 556
Réserves de fonctionnement	6 171	–	6 171
Actif net total	(12 078)	42 805	30 727

70. Pour la première comptabilisation des soldes d'ouverture conformément aux normes IPSAS, les équipements existants sont comptabilisés à leur coût diminué de l'amortissement cumulé.

Note 5
Instruments financiers et gestion du risque financier

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Instruments financiers</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Actifs financiers	
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités à court terme	19 826
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités à long terme	17 501
Total (juste valeur avec contrepartie en résultat)	37 327
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (note 6)	10 225
Trésorerie et équivalents de trésorerie : autres (note 6)	4
Créances (note 7)	83 994
Total (prêts et créances)	94 223
Valeur comptable totale des actifs financiers	131 550
Montant afférent aux actifs financiers placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	47 552
Passifs financiers	
Coût amorti	
Dettes et charges à payer	(8 447)
Valeur comptable totale des passifs financiers	(8 447)

71. Le Centre ne participe qu'au fonds principal de gestion centralisée des liquidités de la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies. Au 31 décembre 2014, ce fonds principal détenait des actifs d'une valeur totale de 9 462,8 millions de dollars, dont la part du Centre était de 47,6 millions. Les recettes nettes du Centre au titre du fonds principal se chiffrent à 0,3 million (voir note 15).

État récapitulatif de l'actif et du passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	3 930 497
Placements à long terme	3 482 641
Total, juste valeur avec contrepartie en résultat	7 413 138

31 décembre 2014	
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 034 824
Produits des placements à recevoir	14 842
Total, prêts et créances	2 049 666
Valeur comptable totale des actifs financiers	9 462 804
Passif	
Dû au Centre	47 552
Dû aux autres participants au fonds principal de gestion centralisée des liquidités	9 415 252
Total du passif	9 462 804
Actif net	–

État récapitulatif des recettes et des dépenses du fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

2014	
Produit des placements	62 511
gains/(pertes) de change	(7 064)
Plus-values/(moins-values) latentes	(3 084)
Frais bancaires	(214)
Recettes nettes du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	52 149

5.1 *Facteurs de risque financier*

72. Les opérations du Centre exposent ce dernier à une série de risques financiers : le risque de marché, le risque d'illiquidité et le risque de crédit. La Trésorerie de l'Organisation est chargée de gérer les placements et les risques pour le principal fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un Comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter s'il y a lieu à ces dernières.

5.2 *Risque de marché*

a) *Risque de change*

73. Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suive l'évolution des taux de change. Le Centre mène ses activités à l'échelle internationale et est exposé à divers risques de change liés à l'utilisation de diverses monnaies, principalement le franc suisse. Le Centre doit gérer les risques de change auxquels il s'expose en libellant les contributions

versées par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC en francs suisses, soit la devise étrangère utilisée dans les transactions financées au titre du budget ordinaire. Les actifs et passifs financiers du Centre sont principalement libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit les risques de change auxquels il est exposé. Les passifs financiers, y compris les fonds reçus par avance et les fonds détenus pour le compte de donateurs, sont conservés en dollars des États-Unis, même si une partie peut être remboursée en monnaie locale à la demande du donateur. Les risques de change liés à des projets de coopération technique sont atténués au moyen de clauses dans les accords avec les donateurs qui prévoient que le Centre n'assume aucune charge financière dépassant les fonds fournis par les donateurs tels qu'ils ont été calculés par le Centre dans sa monnaie de fonctionnement.

Exposition au risque de change au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dollar des États-Unis	Franc suisse	Euro	Livre sterling	Autres	Total
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	47 331	1	16	1	203	47 552
Trésorerie et équivalents de trésorerie : divers	4	–	–	–	–	4
Contributions volontaires à recevoir	14 992	3 395	17 149	32 717	15 372	83 625
Créances diverses	351	18	–	–	–	369
Total actifs financiers	62 678	3 414	17 165	32 718	15 575	131 550

74. Si, au 31 décembre 2014, le dollar des États-Unis s'était affaibli ou renforcé de 10 % par rapport au franc suisse, l'excédent net pour l'année, *ceteris paribus*, aurait été supérieur ou inférieur de 5,327 millions de dollars, principalement du fait des gains ou pertes de change résultant de la conversion de créances libellées en livres sterling. Dans le même ordre d'idées, l'incidence sur l'actif net aurait été supérieure ou inférieure de 5,327 millions de dollars.

b) Risque de taux d'intérêt

75. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est principalement exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt. À la date de clôture des comptes, les placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de cinq ans. La durée moyenne des titres était de 1,1 année, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque.

76. Le tableau ci-après illustre quelle serait l'évolution sur l'effet de fluctuations des taux d'intérêt de la juste valeur du fonds. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, le changement de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. On y voit l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la

courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces valeurs ne sont toutefois qu'indicatives.

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités à des variations de taux d'intérêt au 31 décembre 2014

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	50	100	150	200
Augmentation/(diminution) de la juste valeur (millions de dollars É.-U.) :									
Sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités du Centre	1,03	0,77	0,52	0,26	–	(0,26)	(0,52)	(0,77)	(1,03)

c) *Autres risques de marché : risque de prix*

77. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'est pas exposé à d'autres risques de prix significatifs, car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

5.3 *Risque de crédit*

78. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'institutions financières et les impayés. La valeur comptable des instruments financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du solde.

Risque de crédit : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

79. Le Centre participe au fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui est géré par la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies. Les placements peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'investit ni dans les produits dérivés tels que les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, ni dans les actions.

80. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent un ratio d'emprise. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements.

81. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. Les notes de crédit à la fin de l'année sont présentées ci-dessous.

**Notes de crédit du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre 2014***Notes – pourcentage établi sur la base de la valeur comptable*

Obligations	S&P : 31,2 % AAA, 59,8 % AA+/AA/AA- et 1,3 % A+; 7,7 % non évalués par S&P; Moody's : 69,3 % Aaa et 30,7 % Aa1/Aa2/Aa3; Fitch : 52,2 % AAA, 21,4 % AA+/AA/AA- et 26,4 % non évalués
Instruments à intérêts précomptés	S&P : 100 % A-1+; Moody's : 70,0 % P-1; 30,0 % non évalués; Fitch : 90,0 % F1+ et 10,0 % non évalués
Dépôts à terme	Fitch : 64,1 % aa- et 35,9 % a+/a-

82. La Trésorerie de l'ONU surveille attentivement les notes de crédit des émetteurs. Étant donné que le Centre n'investit que dans des titres de qualité, il estime qu'il n'y a pas de risque de défaut de paiement d'une contrepartie, sauf dans le cas de titres dépréciés.

83. L'objectif est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel pour chaque fonds. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

Autres risques de crédit

84. Les contributions volontaires émanant des États membres des deux organisations mères du Centre constituent l'essentiel des contributions volontaires à recevoir. Le risque de crédit est considéré comme minimal étant donné que la plupart de ses donateurs sont des entités souveraines. Les autres créances ne contiennent pas d'actifs dépréciés. Le solde des contributions volontaires à recevoir est indiqué ci-dessous :

Créances échues (non dépréciées)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>
De 1 à 2 ans	251

5.4 Risque d'illiquidité

85. Le risque d'illiquidité correspond à la probabilité que le Centre ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. Le Centre établit des prévisions relatives aux flux de trésorerie en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève, et suit les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir ses besoins opérationnels.

Risque d'illiquidité : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

86. Lorsque le Centre détient des montants de trésorerie excédentaires par rapport à ses besoins en fonds de roulement, ceux-ci sont transférés au fonds principal de gestion centralisée des liquidités gérés par la Trésorerie de l'ONU. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est exposé à un risque d'illiquidité, car les participants peuvent effectuer des retraits dans des délais très courts. Il conserve des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour que les participants puissent honorer leur engagements en temps voulu : la majeure partie des liquidités, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour. Le risque d'illiquidité est donc considéré comme faible.

Classification comptable et comptabilisation à la juste valeur

87. La valeur comptable des placements avec contrepartie en résultats correspond à la juste valeur. Dans le cas de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances et des dettes, elle correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

88. Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers, calculée sur la base d'éléments classés selon leur niveau de fiabilité :

- a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques;
- b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif ou le passif considéré;
- c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non attestés).

89. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture des comptes et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers composant le fonds de gestion centralisée des liquidités est calculée sur la base du cours acheteur.

90. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation consistant à tirer le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

91. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Aucun actif financier n'était classé au niveau 3,

il n'y avait pas de passif comptabilisé à la juste valeur et le montant des actifs financiers transférés d'un niveau à un autre n'a pas été significatif.

Hiérarchie des justes valeurs : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	31 décembre 2014		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Fonds principal			
Obligations			
Émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	2 154 956	–	2 154 956
Émises par des États (hors États-Unis)	691 489	–	691 489
Émises par des institutions supranationales	440 169	–	440 169
Bons du Trésor des États-Unis	1 297 290	–	1 297 290
Instruments à taux précompté	999 234	–	999 234
Dépôts à terme	–	1 830 000	1 830 000
Total, fonds principal de gestion centralisée des liquidités	5 583 138	1 830 000	7 413 138

Note 6

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2014
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	10 225	11 719
Fonds détenus dans les bureaux extérieurs	4	7
Total, trésorerie et équivalents de trésorerie	10 229	11 726

92. Les fonds requis pour décaissement immédiat sont conservés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités. Les fonds détenus dans les bureaux extérieurs sont conservés sur des comptes d'avances temporaires en vue de satisfaire les besoins financiers des bureaux extérieurs.

Note 7

Créances

93. Les contributions volontaires à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui doivent être réglées dans les 12 mois à compter de la date de clôture des états financiers, alors que les contributions à recevoir non courantes sont celles qui doivent être réglées plus de 12 mois après cette date.

Contributions volontaires à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2014
Courantes	35 761	31 745
Non courantes	47 864	39 496
Total, contributions volontaires à recevoir	83 625	71 241

94. Les autres créances sont communiquées dans le tableau suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2014
Créances liées aux services fournis	18	31
Autres	351	250
Total, autres créances	369	281

Note 8

Autres actifs

95. Les avances versées aux partenaires d'exécution sont des primes émises par l'ITC dans le cadre d'accords juridiquement contraignants comportant des obligations qui n'ont pas encore été exécutées à la date de clôture des comptes. Les charges sont comptabilisées à mesure que les obligations prévues par l'accord sont exécutées.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2014
Avances versées aux partenaires d'exécution	371	619
Avances versées au personnel	1 031	958
Créances diverses	328	646
Total des autres actifs	1 730	2 223

Note 9

Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Améliorations locatives	Total
Coût au 1^{er} janvier 2014	176	890	296	442	–	1 804
Ajouts	–	7	7	–	235	249

	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communication</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel et outillage</i>	<i>Améliorations locatives</i>	<i>Total</i>
Cessions	–	(176)	(21)	–	–	(197)
Coût au 31 décembre 2014	176	721	282	442	235	1 856
Dépréciation cumulée au 1^{er} janvier 2014	51	628	217	302	–	1 198
Dépréciation	27	95	24	43	9	198
Cessions	–	(173)	(21)	–	–	(194)
Dépréciation cumulée au 31 décembre 2014	78	550	220	345	9	1 202
Valeur comptable nette						
1 ^{er} janvier 2014	125	262	79	140	–	606
31 décembre 2014	98	171	62	97	226	654

96. Ces actifs font l'objet chaque année de tests de dépréciation. Les tests menés à la clôture des comptes au 31 décembre 2014 n'ont entraîné aucune dépréciation de matériels. Des pertes pour un montant total de 3 872 dollars ont été comptabilisées au cours de l'année.

Note 10

Actifs incorporels

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
Coût d'ouverture au 1^{er} janvier 2014	–	–	–
Ajouts	504	169	673
Coût total au 31 décembre 2014	504	169	673
Valeur d'ouverture du montant cumulé des amortissements au 1^{er} janvier 2014	–	–	–
Amortissement	15	–	15
Valeur de clôture du montant cumulé des amortissements au 31 décembre 2014	15	–	15
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2014	–	–	–
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	489	169	658

97. Cinq projets de développement logiciel en interne étaient en cours en 2014, dont trois ont été achevés et mis en service en 2014 pour un montant de 0,504 million de dollars. Le développement des deux projets restants se poursuivra en 2015 et ces projets ont été comptabilisés comme logiciels en cours de développement au 31 décembre 2014.

Note 11
Dettes et charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>1^{er} janvier 2014</i>
Dettes fournisseurs et autres charges	1 327	801
Montants dus à des donateurs	4 363	6 337
Charges au titre des biens et services	2 757	4 914
Total, dettes et charges	8 447	12 052

98. Les montants dus à des donateurs représentent le solde non dépensé de contributions à des projets clôturés en attente de remboursement ou de reprogrammation.

Note 12
Encaissements par anticipation

99. L'ITC inscrit au passif les contributions monétaires volontaires assorties de conditions. Les donateurs assortissent l'utilisation de leurs contributions de conditions qui comportent à la fois une obligation d'exécution imposant d'utiliser les donations d'une manière spécifique et une obligation ayant force exécutoire de rembourser la donation si elle n'a pas été utilisée de la manière spécifiée. Le montant inscrit au passif est le solde de la contribution resté inutilisé à la date de clôture des comptes. À mesure que l'ITC s'acquitte des conditions associées aux contributions volontaires en dépensant les fonds de la manière spécifiée, la valeur comptable du passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

100. L'ITC inscrit au passif les montants reçus au titre de contributions volontaires antérieurement à la conclusion d'un accord avec le donateur concernant l'emploi de sa contribution, ou les contributions en attente de la programmation des activités spécifiques d'un projet.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>1^{er} janvier 2014</i>
Passifs courants		
Contributions volontaires conditionnelles	11 803	14 113
Contributions constatées d'avance	696	80
Total partiel, passifs courants	12 499	14 193
Contributions volontaires conditionnelles	6 797	8 275
Total partiel, passifs non courants	6 797	8 275
Total des encaissements par anticipation	19 296	22 468

Note 13**Engagements au titre des avantages du personnel**

101. Les engagements au titre des avantages du personnel sont des passifs actuariels, sauf indication contraire ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2014
Passifs courants		
Remboursement d'impôts US	819	517
Jours de congé accumulés	319	370
Congés dans les foyers	48	32
Prime de rapatriement	625	788
Engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	1 140	1 033
Total partiel, passifs courants	2 951	2 740
Jours de congé accumulés	4 243	3 513
Prime de rapatriement	4 373	3 927
Engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	78 705	54 889
Total partiel, passifs non courants	87 321	62 329
Total des engagements au titre des avantages du personnel	90 272	65 069

102. La méthodologie utilisée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante :

a) *Congés dans les foyers.* Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement du coût de leur voyage de retour dans leur pays la seconde année suivant l'embauche et tous les deux ans par la suite. L'engagement comptabilisé concerne la valeur des droits à congé dans les foyers accumulés par les fonctionnaires mais non encore utilisés à la date de clôture des comptes;

b) *Jours de congé accumulés.* Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, les fonctionnaires de l'ITC peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables de congés annuels, payables après la cessation du service. Pour l'évaluation actuarielle des soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2014 selon les normes IPSAS avec report en fin d'année, la méthode d'évaluation linéaire a été abandonnée au profit de la méthode des unités de crédit projetées. Cette modification a eu pour effet une augmentation du passif des soldes d'ouverture de 1,993 million de dollars, qui est constatée dans l'état des variations de l'actif net;

c) *Prime de rapatriement et voyages.* Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, les fonctionnaires recrutés sur le plan international et pouvant faire état d'au moins une année de service hors de leur pays ont droit à une prime après la cessation de leur service.

En outre, les fonctionnaires de l'ITC recrutés sur le plan international ont droit, après la cessation de service, au remboursement des frais de leur voyage de retour et du transport de leurs effets personnels, pour eux-mêmes, leurs conjoint(e)s et leurs enfants à charge;

d) *Assurance maladie après la cessation de service.* Les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoint(e)s, enfants à charge et survivants) qui partent à la retraite à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à la couverture de l'assurance maladie après la cessation du service s'ils peuvent faire état d'au moins cinq années de service pour les fonctionnaires embauchés avant le 1^{er} juillet 2007 et 10 années de service pour les fonctionnaires embauchés après le 1^{er} juillet 2007, durant lesquelles ils ont cotisé à un plan d'assurance maladie. Les fonctionnaires embauchés avant le 1^{er} juillet 2007 qui peuvent faire état de plus de 5 ans mais de moins de 10 ans de cotisations ont droit à une couverture non subventionnée jusqu'à la dixième année d'affiliation et subventionnée par la suite. L'engagement du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à la date de clôture des comptes a été estimé par une évaluation actuarielle effectuée en 2011. L'engagement du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est calculé comme l'engagement résiduel subsistant après déduction des cotisations des retraités et d'une portion des cotisations des fonctionnaires en activité conformément aux ratios de partage des coûts autorisés par l'Assemblée générale, qui stipulent que la part de l'ITC dans cet engagement ne peut excéder la moitié de l'engagement brut total. Pour 2014, l'engagement brut s'élevait selon les calculs de l'actuaire à 168,848 millions de dollars (109,660 millions au 31 décembre 2013), qui, déduction faite du montant de 79,725 millions de dollars (54,821 millions au 31 décembre 2013) des cotisations à la charge des participants, est égal à l'engagement net du Centre, soit 89,123 millions (54,839 millions au 31 décembre 2013), dont 21,855 millions représentent des pertes actuarielles.

Variations enregistrées dans les passifs liés aux avantages du personnel au titre des régimes de prévoyance à prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>	<i>Total</i>
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2013	55 922	4 358	1 866	62 146
Incidence du changement de méthode d'évaluation comptabilisée dans l'actif net sur le solde d'ouverture	–	–	1 993	1 993
Total partiel, solde d'ouverture ajusté au 1^{er} janvier 2014	55 922	4 358	3 859	64 139
Coût des services rendus au cours de la période	2 374	356	524	3 254
Coût financier	1 410	177	159	1 746
Prestations versées (nettes des primes versées par les participants)	(1 060)	(449)	(362)	(1 871)
Pertes sur engagements dues à l'incidence des hypothèses actuarielles et de l'expérience comptabilisée dans l'actif net	21 199	274	382	21 855
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2014	79 845	4 716	4 562	89 123

103. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période relatifs à l'obligation au titre des prestations définies de l'assurance maladie après la cessation de service, de la prime de rapatriement et voyages et des jours de congé accumulés sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers comme une composante des charges de personnel. Les gains ou pertes actuariels du régime à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience, notamment d'ajustements liés à l'expérience concernant d'autres avantages à long terme, sont comptabilisés directement dans l'état des variations de l'actif net.

104. La charge totale comptabilisée dans l'état des résultats financiers de 2014 pour chacune des obligations à prestations définies est présentée ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	2 374	356	524	3 254
Coût financier	1 410	177	159	1 746
Total des (charges)/produits comptabilisé dans l'état des résultats financiers	3 784	533	683	5 000

105. La perte actuarielle cumulée comptabilisée directement dans l'actif net est présentée dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>	<i>Total</i>
Incidence de la modification de la méthode d'évaluation comptabilisée à l'actif net sur le solde d'ouverture	–	–	1 993	1 993
(Gain)/perte sur engagements causé(e) par l'incidence des hypothèses actuarielles et de l'expérience comptabilisée à l'actif net	21 199	274	382	21 855
Total de la portion de l'obligation cumulée comptabilisée à l'actif net en fin d'année	21 199	274	2 375	23 848

Évaluation actuarielle – hypothèses

106. Chaque année, l'ITC étudie et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour évaluer la charge et les primes requises par les régimes d'assurance maladie après la cessation de service du Centre. Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour évaluer ces obligations.

(En pourcentage)

<i>Hypothèses</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2013)	2,55	4,27	4,33
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2014)	1,17	3,45	3,50
Inflation (au 31 décembre 2013)	5,00	2,50	–
Inflation (au 31 décembre 2014)	5,00	2,25	–
Taux d'augmentation des salaires	En fonction de l'âge et calculé séparément pour les cadres et les agents des services généraux		

107. Les taux d'actualisation reposent sur une moyenne pondérée de trois hypothèses de taux d'actualisation : en dollars des États-Unis, en euros et en francs suisses. Conformément à la baisse des taux d'intérêt de toutes échéances observée depuis le 31 décembre 2013 dans ces trois monnaies, l'hypothèse de taux d'actualisation plus bas a été retenue pour le report.

108. Le coût des prestations par personne des régimes d'assurance maladie après la cessation de service est actualisé pour tenir compte des prestations et affiliations récemment observées. L'hypothèse retenue pour le taux de croissance des frais médicaux tient compte de l'augmentation prévue à court terme des coûts du régime d'assurance maladie après la cessation de service et de l'évolution de la conjoncture économique. Les hypothèses concernant la croissance des frais médicaux utilisées pour l'évaluation au 31 décembre 2013, qui comportaient des taux de hausse sur 10 ans, ont été conservées pour calculer les montants reportés, car aucune évolution significative n'a été observée. Au 31 décembre 2014, ces hypothèses prévoyaient un taux unique de 5,0 % de hausse annuelle des soins de santé pour les régimes d'assurance maladie disponibles ailleurs qu'aux États-Unis et un taux de 6,8 % pour tous les autres régimes (à l'exception d'un taux de 6,1 % pour le régime Medicare des États-Unis et de 5,0 % pour le régime d'assurance dentaire des États-Unis), tombant progressivement à 4,5 % sur une période de neuf ans.

109. En ce qui concerne l'évaluation des engagements au titre des prestations liées au rapatriement arrêtée au 31 décembre 2013, le taux d'inflation des frais de voyage a été fixé par hypothèse à 2,50 %, sur la base des projections de taux d'inflation aux États-Unis sur les 10 prochaines années. Pour le calcul des montants à reporter, ce taux a été ramené à 2,25 % pour tenir compte de la baisse des trois valeurs de référence observée en cours d'année.

110. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 10,9 jours les trois premières années de service, à 1 jour de la quatrième à la huitième année et à 0,5 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. Cette hypothèse a été conservée pour calculer les montants de l'obligation à reporter au 31 décembre 2014.

Assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

111. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est le taux auquel les frais

médicaux devraient augmenter à l'avenir. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant des modifications des taux de croissance de ces frais, toutes autres hypothèses restant constantes, dont celle relative au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des avantages qui seront payés par le régime à l'avenir. Si l'hypothèse relative à la croissance des frais médicaux venait à varier de 1 %, l'évaluation des engagements au titre des prestations s'établirait comme indiqué ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Hausse</i>	<i>Baisse</i>
Variation de 1 point de pourcentage de l'hypothèse de croissance des frais médicaux		
Incidence sur l'engagement au titre des prestations définies	19 250	(14 563)
Incidence cumulée sur le coût financier et le coût des services rendus sur la période	1 862	(1 316)

Autres éléments d'information concernant les régimes à prestations définies

112. Pour les 12 prochains mois, les meilleures estimations du Centre sont de 1,154 million de dollars pour les prestations, nettes des cotisations des participants, servies par le régime d'assurance maladie après la cessation de service, de 0,354 million de dollars pour les prestations de rapatriement et les avantages postérieurs à l'emploi et de 0,330 million de dollars au titre des congés annuels.

113. Dans le cadre de la norme IPSAS 25, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et des congés annuels accumulés sont considérés comme non financés; de ce fait, il n'est pas comptabilisé de juste valeur des actifs de ce régime, et la totalité de l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est comptabilisé comme une obligation d'ITC. Les données historiques sont présentées ci-dessous.

Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>
Assurance maladie après la cessation de service	79 845	55 922	58 124	54 839	39 306
Prestations de rapatriement	4 716	4 358	3 654	3 496	2 941
Congés annuels	4 562	1 866	1 864	1 781	1 764
Total	89 123	62 146	63 642	60 116	44 011

114. Les variations des taux d'actualisation sont dues à l'effet de la courbe d'actualisation, qui est calculée à partir des obligations d'entreprise. Les marchés obligataires ont beaucoup fluctué au cours de la période considérée et cette volatilité a influé sur l'hypothèse du taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente

l'incidence sur les engagements d'une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation retenu en hypothèse.

Incidence du taux d'actualisation sur le montant des engagements en fin d'année

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Augmentation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation	(16 104)	(468)	(423)
En pourcentage de l'engagement en fin d'année	-20 %	-10 %	-9 %
Diminution de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation	20 397	526	499
En pourcentage de l'engagement en fin d'année	26 %	11 %	11 %

115. L'Assemblée générale a avalisé dans sa résolution 67/257 la décision de la Commission de la fonction publique internationale d'appuyer la recommandation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies de porter à 65 ans l'âge réglementaire du départ à la retraite pour les nouveaux fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2014. Les actuaires ont déterminé que ce relèvement de l'âge normal de départ à la retraite n'aurait pas d'incidence significative sur l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

116. Les Statuts de la Caisse des pensions stipulent que le Comité mixte doit faire procéder une fois tous les trois ans au moins à une évaluation actuarielle de la Caisse par l'Actuaire-conseil. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

117. Le Centre a envers la Caisse l'obligation financière de lui verser les cotisations statutaires fixées par l'Assemblée générale (qui sont actuellement de 7,9 % des traitements considérés aux fins des pensions pour les fonctionnaires et de 15,8 % pour les organisations affiliées), et de lui payer sa part de la couverture d'éventuels déficits actuariels, comme le prévoit l'article 26 des Statuts de la Caisse. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées participe à la couverture du déficit au prorata de la part de la masse des cotisations qu'elle a payée au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

118. L'évaluation actuarielle la plus récente, effectuée au 31 décembre 2013, a fait apparaître un déficit de 0,72 % de la rémunération considérée aux fins de la pension (contre 1,87 % dans l'évaluation arrêtée en 2011), ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre

2013 était de 24,42 %, alors que le taux de cotisation effectif était de 23,7 %. Le déficit actuariel tenait essentiellement au fait que le rendement des investissements avait été inférieur aux prévisions au cours des dernières années.

119. Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 127,5 % (130 % dans l'évaluation arrêtée en 2011). Le taux de couverture calculé compte tenu des effets du système actuel d'ajustement des pensions était de 91,2 % (86,2 % selon l'évaluation arrêtée en 2011).

120. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

121. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé un relèvement à 65 ans de l'âge normal de la retraite et de l'âge réglementaire du départ à la retraite, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard. La modification correspondante des Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. L'augmentation de l'âge normal de départ à la retraite a été prise en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

122. Les cotisations versées à la Caisse en 2014 s'élevaient à 6,299 millions de dollars.

123. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte. Celle-ci publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 14 Provisions

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réclamations</i>	<i>Autres</i>	Total
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2014	108	3	111
Montants déboursés	(108)	–	(108)
Solde de clôture au 31 décembre 2014	–	3	3

124. Les provisions faites correspondent aux réclamations et aux plaintes administratives déposées par des fonctionnaires ou anciens fonctionnaires devant les tribunaux des Nations Unies compétents et aux remboursements de contributions volontaires dus aux donateurs au titre des soldes éventuellement inutilisés après achèvement des projets.

Note 15

Produits (voir A/69/5 (Vol. III), note 3)

Contributions statutaires

125. Les contributions statutaires correspondent aux contributions versées par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC. Conformément à la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale et à la décision des Parties contractantes du GATT du 22 novembre 1967, ainsi qu'aux nouvelles dispositions administratives entre l'ONU et l'OMC que l'Assemblée a approuvées dans sa décision 53/411 et dans sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC.

126. Ces contributions sont calculées sur la base d'un cycle budgétaire biennal ajusté pour tenir compte de l'évolution des taux de change et des indemnités de poste, et comptabilisées telles qu'au premier jour de l'année à laquelle elles se rapportent. Les contributions sont mises en recouvrement soit en totalité si l'exercice budgétaire est d'un an, soit proportionnellement au nombre d'années couvertes par l'exercice. Lorsque les budgets et les ouvertures de crédits sont approuvés pour plusieurs années, la mise en recouvrement des contributions est échelonnée sur les différentes années. Les contributions statutaires sont considérées comme n'étant pas assorties de conditions. Lorsque des mises en recouvrement interviennent plusieurs fois par an, les produits sont eux aussi comptabilisés de façon différenciée.

Contributions volontaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2014</i>	
Contributions volontaires	66 468
Arrangements interorganisations	1 952
Total partiel	68 420
Remboursements aux donateurs (projets fermés au cours de l'année)	(477)
Total des contributions volontaires (déduction faite des remboursements)	67 943

127. Les contributions volontaires qui reposent sur des accords passés avec des donateurs sont comptabilisées comme produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où ces accords contiennent une clause exigeant des résultats particuliers et/ou la restitution des fonds non utilisés. Les contributions volontaires comprennent les produits provenant des activités d'appui aux programmes, qui sont comptabilisés aux taux suivants conformément aux procédures financières de l'Organisation des Nations Unies : 13 % pour les activités financées au titre de la coopération technique; 12 % pour les activités des experts associés; et de 7 % à 10 % pour les projets financés par la Commission européenne et des projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, du Cadre intégré renforcé et du PNUD.

128. Les arrangements interorganisations comprennent essentiellement les contributions reçues du PNUD, et celles versées au titre de projets financés par les

fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé et de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

Produit provenant de services fournis

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2014	
Services fournis	512
Vente de publications	30
Total des produits provenant d'opérations avec contrepartie directe	542

Produits provenant de placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2014	
Produits des placements	265
Total des produits provenant des placements	265

Produits divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2014	
Droits de stationnement	108
Économies réalisées les années antérieures	159
Autres	46
Total des produits divers	313

Contributions en nature

129. On compte, parmi les contributions volontaires diverses, les contributions en nature d'un montant de 2,934 millions de dollars, qui correspond au rabais accordé par La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) sur le loyer des locaux du Centre par rapport au prix locatif du marché. Le montant du rabais est passé en charges au moment où la contribution est comptabilisée dans les produits.

130. Les contributions en nature sous forme de services, qui prennent essentiellement la forme de contributions à des conférences, des ateliers et des sessions de formation, ont été estimées à un montant de 1,625 million de dollars. Elles sont principalement versées par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales dans le cadre de l'appui aux projets et aux bureaux extérieurs au cours de l'année. Leur montant est comptabilisé à la juste valeur. Ils ne sont pas inscrits aux états financiers.

Note 16 Charges

131. Les traitements, indemnités et autres prestations dues au personnel incluent l'ensemble des dépenses afférentes au personnel recruté sur les plans national et international, telles que les traitements, les indemnités de poste, les droits à prestations et les contributions aux régimes de retraite et d'assurance maladie pour les administrateurs et les agents des services généraux. Ils comprennent aussi les dépenses engagées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>
Salaires et indemnités du personnel	41 912
Retraites	6 121
Assurance maladie après la cessation de service	3 673
Indemnités pour frais d'études	1 669
Régime d'assurance maladie	1 380
Prestations liées à la cessation de service	397
Total des traitements, indemnités et autres prestations	55 152

Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire

132. La rémunération et les indemnités versées aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire comprennent les dépenses afférentes aux vacataires et aux consultants, y compris leurs polices d'assurance et leurs frais de voyage.

Formation

133. Les frais de formation correspondent aux dépenses engagées au titre des ateliers de renforcement des capacités organisés par le Centre. Ces dépenses comprennent les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance, les installations de conférence, les repas et d'hébergement.

Voyages

134. Sont inscrits à la rubrique des voyages les frais de voyage des fonctionnaires dans le cadre de missions liées à leurs fonctions officielles.

Frais de change

135. Le montant net des gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en monnaie étrangère et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère au taux de change en vigueur à la fin de l'année est porté dans l'état des résultats financiers.

Dons et autres transferts

136. Les dons et autres transferts sont des contributions financières versées aux partenaires et organismes d'exécution et aux autres entités.

Charges de fonctionnement diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>
Services contractuels	2 661
Charges comptabilisées comme contributions en nature – locaux	2 934
Activités conjointes	1 745
Acquisitions passées en charges	1 700
Charges locatives	1 603
Services d'entretien	1 063
Autres	814
Total des charges de fonctionnement diverses	12 520

Note 17**Comparaison et rapprochement de l'information budgétaire et de l'information financière**

137. L'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC approuvent le budget biennal du Centre. Le budget peut par la suite être modifié soit par l'Assemblée générale, soit par le Conseil général de l'OMC soit par délégation de pouvoirs à une autre entité.

138. Le budget du Centre est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les états financiers sont établis selon celle de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS.

139. L'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs présente une comparaison des montants du budget définitif et des montants effectifs calculés sur une base comparable. La comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

Variations entre le budget initial et le budget définitif (budget ordinaire)

140. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget final tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes.

Analyse des écarts entre le budget et les dépenses effectives

141. On trouvera l'explication détaillée des différences notables observées entre le budget initial et le budget final, et entre le budget final et les dépenses effectives, dans le rapport annuel du Directeur exécutif qui accompagne les états financiers.

*Rapprochement entre l'état comparatif des montants effectifs
et des montants inscrits au budget*

142. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) comprend le budget initial, le budget définitif et les montants effectifs des produits et charges comptabilisé selon les mêmes conventions que celles appliquées au budget.

143. Dans la mesure où le budget et les états financiers ne sont pas établis selon les mêmes conventions comptables, la présente note fournit un rapprochement entre les montants effectifs présentés dans l'état V et les charges effectives présentées dans l'état des résultats financiers et.

144. Les montants effectifs présentés sur une base comparable dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ont été rapprochés de ceux présentés dans l'état des résultats financiers, en indiquant séparément les différences relatives aux entités, à la méthode de calcul et au calendrier, qui sont expliquées ci-après :

a) La différence liée à la méthode de calcul est due au fait que le budget est établi selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée. Pour le rapprochement des résultats de l'exécution du budget et des montants portés dans l'état des flux de trésorerie, les postes hors trésorerie (engagements non réglés, paiements d'engagements se rapportant à des périodes antérieures, immobilisations et contributions statutaires non réglées) reflètent des différences de convention;

b) Les différences temporelles se produisent lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers. Ce n'est pas le cas pour le Centre en ce qui concerne le rapprochement des montants inscrits au budget et des montants effectifs;

c) Les différences relatives aux entités représentent les flux de trésorerie de groupes de fonds autres que le budget ordinaire qui sont comptabilisés dans les états financiers. Ces derniers présentent les résultats de tous les groupes de fonds.

145. Le rapprochement des montants effectifs présentés dans l'état V et de ceux présentés dans l'état des résultats financiers se présente comme suit :

**Rapprochement entre l'état comparatif des montants effectifs
et des montants inscrits au budget**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2014</i>	
Produits prévus présentés dans l'état V	40 803
Différences liées à la méthode de calcul :	2 931
Ajustements liés aux normes IPSAS	
Produits des contributions en nature	2 934
Ajustements liés aux produits d'opérations avec contrepartie directe	(3)
Différences relatives aux entités :	65 840
Produits effectifs inscrits à l'état des résultats financiers (état II)	109 574

<i>31 décembre 2014</i>	
Charges prévues présentées dans l'état V	37 359
Différences liées à la méthode de calcul :	3 092
Ajustements liés aux normes IPSAS	
Élimination des engagements non réglés	2 224
Régularisations de charges	(1 977)
Charges liées à des contributions en nature	2 934
Amortissement des immobilisations corporelles	179
Charges liées aux avantages du personnel	(31)
Provisions au titre des réclamations	(108)
Comptabilisation à l'actif des immobilisations corporelles	(249)
Gains/pertes de change	120
Différences relatives aux entités :	61 421
Charges effectives inscrites à l'état des résultats financiers (état II)	101 872

Note 18**Parties liées : principaux dirigeants**

146. Les principaux responsables du Centre sont sa Directrice exécutive, sa Directrice adjointe, le Conseiller principal et le Chef de la planification stratégique. Ces personnes ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du Centre, et influencent ses grandes orientations stratégiques.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Principaux dirigeants</i>	
Nombre de personnes (équivalents temps plein)	7,83
Rémunération globale	2 580
Prêts et avances non remboursés au 31 décembre 2014	5

147. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste, les droits à prestations, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation-logement, les frais d'expédition des effets personnels, le remboursement de l'impôt sur le revenu et les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurance maladie. Les principaux dirigeants peuvent également prétendre aux avantages postérieurs à l'emploi, qui doivent être versés à la cessation de service. Les principaux dirigeants n'ont reçu aucune prestation non monétaire ou indirecte. Ils sont affiliés à la Caisse commune des pensions au même titre que les autres fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, sans statut particulier.

148. Les avances, s'il y en a eu, sont des avances sur les prestations accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants.

Transactions entre entités liées

149. Sauf mention contraire dans les présents états financiers, s'agissant des produits des opérations sans contrepartie directe, contributions en nature incluses, toutes les transactions avec des tiers, y compris les organismes des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce, s'effectuent cadre d'une relation fournisseur-client ou prestataire-client classique, aux conditions normales de marché.

150. Conformément à ce qui est indiqué à la note 5 ci-dessus, la trésorerie et les placements du Centre sont gérés par la Trésorerie de l'ONU dans le cadre du fonds principal de gestion centralisée des liquidités.

Note 19

Parties liées exerçant une influence significative

151. Les parties liées qui ont la capacité de prendre des décisions financières et opérationnelles, et, partant, de contrôler ou d'exercer une forte influence sur le Centre, font l'objet d'une note explicative. Il en va de même pour les transactions effectuées avec de telles parties, à moins que ces opérations ne correspondent à des relations de travail normales entre les entités. Le Centre du commerce international est un organisme de coopération technique sur lequel l'OMC et l'Organisation des Nations Unies exercent une grande influence et la méthode de la mise en équivalence est appliquée à ses états financiers.

152. Le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC. Le Centre est régi par le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et en applique le Statut et le Règlement du personnel. Il est également soumis aux mécanismes de contrôle du Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU et du Comité des commissaires aux comptes. Les états financiers du Centre sont certifiés par le Contrôleur de l'ONU. Le Directeur exécutif du Centre est nommé par le Directeur général de l'OMC et le Secrétaire général de la CNUCED par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Note 20

Contrats de location

153. S'agissant de l'occupation des locaux du siège à Genève, de ses bureaux extérieurs et de l'utilisation des photocopieuses et du matériel d'impression et de publication, le Centre a signé des contrats de location simples. Les contrats de location des photocopieuses et du matériel d'impression prévoient la facturation à l'unité au-delà d'un quota mensuel maximum d'impressions. Le coût des copies supplémentaires est considéré comme un loyer éventuel et n'est pas inclus dans les paiements minimaux au titre de la location détaillés ci-après. Les paiements minimaux au titre des contrats de location non résiliables s'établissent comme suit :

Obligations locatives immobilières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Paiements minimaux au 31 décembre 2014</i>
Échéance inférieure à 1 an	1 222
Échéance entre 1 et 5 ans	3 336
Total (minimum) des obligations locatives immobilières	4 558

154. Le bail du siège genevois du Centre est établi entre la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et le Centre pour un montant annuel de 1,085 million de francs suisses (1,099 million de dollars au 31 décembre 2014). À moins qu'un préavis ne soit notifié à la FIPOI au plus tard deux ans avant la nouvelle date d'expiration, le bail est automatiquement reconduit. En l'absence de préavis, le bail est automatiquement reconduit pour une nouvelle période de cinq ans. Les baux des locaux que le Centre loue pour ses bureaux extérieurs peuvent en règle générale être résiliés après un préavis d'une durée maximale de 90 jours.

155. Les contrats de location de matériel concernent les photocopieuses et les imprimantes. Elles sont louées pour des périodes de cinq ans maximum et les contrats ne sont pas renouvelés au-delà de cette durée. S'agissant de la résiliation, le préavis de 30 jours en vigueur dans le système des Nations Unies s'applique. Chacune des parties peut dénoncer tout ou partie du contrat après une période de préavis de 30 jours, notifiée par écrit à l'autre partie. Les contrats ne sont pas assortis d'options d'achat. Le montant total des charges de location pour 2014 s'est élevé à 1,603 million de dollars. Ce montant inclut les dépenses engagées au titre des impressions hors quota, conformément aux dispositions des contrats de location.

Autres engagements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>
Véhicules	21
Indemnités	256
Biens et services	6 235
Total des engagements contractuels en cours	6 512

156. Les autres engagements liés à l'achat de biens et de services pour lesquels les contrats et les ordres d'achat ont été établis mais qui n'étaient pas exécutés au 31 décembre 2014.

Note 21**Actifs et passifs éventuels**

157. À la date de clôture, on ne recensait aucun actif ou passif éventuel.

Note 22

Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

158. La date de clôture des comptes pour les présents états financiers est le 31 décembre 2014. La publication des états financiers a été autorisée le 31 mars 2015, date à laquelle ils ont été soumis au Commissaire aux comptes par la Contrôleuse de l'ONU. Il ne s'est produit entre cette date et celle à laquelle les états financiers ont été présentés à l'Assemblée générale aucun événement, favorable ou défavorable, de nature à avoir une incidence significative sur lesdits états.

Note 23

Versements à titre gracieux, comptabilisation en pertes et fraude

159. Aucun versement à titre gracieux n'a été enregistré au cours de l'année terminée le 31 décembre 2014. Le Centre a comptabilisé 3 872 dollars de matériel en perte au cours de l'année au titre du matériel défectueux ou obsolète. Il n'y a eu aucun cas de fraude avérée ou présumée au cours de l'année terminée le 31 décembre 2014.

Annexe I

État de la situation financière au 31 décembre 2014 – Ventilation par fonds de fonctionnement (non vérifié)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Fonds général	Activités de coopération technique	Charges relatives aux activités d'appui aux programmes	Fonds auto-renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	Élimination	31 décembre 2014
Actif									
Actifs courants									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	1 218	6 986	1 145	454	426	10 229	–	10 229
Placements à court terme	5	2 362	13 538	2 221	880	825	19 826	–	19 826
Contributions volontaires à recevoir	7	–	35 761	–	–	–	35 761	–	35 761
À déduire : Soldes interfonds		(44)	(896)	(48)	(33)	(18)	(1 039)	1 039	–
Créances diverses	7	18	214	91	46	–	369	–	369
Autres éléments d'actif	8	612	1 072	44	2	–	1 730	–	1 730
Total des actifs courants		4 166	56 675	3 453	1 349	1 233	66 876	1 039	67 915
Actifs non courants									
Placements à long terme	5	2 085	11 951	1 960	777	728	17 501	–	17 501
Contributions volontaires à recevoir	7	–	47 864	–	–	–	47 864	–	47 864
Immobilisations corporelles	9	616	38	–	–	–	654	–	654
Immobilisations incorporelles	10	–	655	–	3	–	658	–	658
Total des actifs non courants		2 701	60 508	1 960	780	728	66 677	–	66 677
Total de l'actif		6 867	117 183	5 413	2 129	1 961	133 553	1 039	134 592
Passif									
Passifs courants									
Dettes	11	2 481	4 841	67	19	–	7 408	1 039	8 447
Encaissements par anticipation	12	–	12 499	–	–	–	12 499	–	12 499
Passifs liés aux avantages du personnel	13	735	274	114	–	1,828	2 951	–	2 951
Provisions	14	3	–	–	–	–	3	–	3
Total des passifs courants		3 219	17 614	181	19	1 828	22 861	1 039	23 900

	Note	Fonds général	Activités de coopération technique	Charges relatives aux activités d'appui aux programmes	Fonds auto-renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	Élimination	31 décembre 2014
Passifs non courants									
Encaissements par anticipation	12	–	6 797	–	–	–	6 797	–	6 797
Passifs liés aux avantages du personnel	13	–	–	–	–	87,321	87 321	–	87 321
Total des passifs non courants		–	6 797	–	–	87 321	94 118	–	94 118
Total du passif		3 219	24 411	181	19	89 149	116 979	1 039	118 018
Actif net									
Excédent (déficit) cumulé		3 648	87 276	4 151	2 110	(87 188)	9 997	–	9 997
Réserves de fonctionnement		–	5 496	1 081	–	–	6 577	–	6 577
Actif net total		3 648	92 772	5 232	2 110	(87 188)	16 574	–	16 574
Total du passif et de l'actif net		6 867	117 183	5 413	2 129	1 961	133 553	1 039	134 592

Annexe II

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014 – Ventilation par fonds de fonctionnement (non vérifié)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Fonds général	Activités de coopération technique	Charges relatives aux activités d'appui aux programmes	Fonds auto-renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	Élimination	31 décembre 2014
Actif									
Produits									
Contributions statutaires	15	40 511	–	–	–	–	40 511	–	40 511
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	15	–	1 934	–	–	–	1 934	–	1 934
Contributions volontaires	15	2 934	63 075	–	–	–	66 009	–	66 009
Produits des placements	15	44	165	31	13	12	265	–	265
Activités productrices de recettes	15	9	–	–	565	–	574	(32)	542
Produits divers ou accessoires	15	236	–	5 422	–	405	6 063	(5 750)	313
Total des produits		43 734	65 174	5 453	578	417	115 356	(5 782)	109 574
Charges									
Traitements de base, indemnités et autres prestations	16	31 061	17 454	3 709	52	3,220	55 496	(344)	55 152
Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	16	901	14 770	10	276	–	15 957	–	15 957
Dons et autres transferts	16	–	1 163	–	–	–	1 163	–	1 163
Fournitures et consommables		160	–	–	–	–	160	–	160
Amortissement	9, 10	179	34	–	–	–	213	–	213
Voyages	16	335	4 367	–	36	–	4 738	–	4 738
Charges de change		120	6 401	5	6	–	6 532	–	6 532
Formation		–	5 437	–	–	–	5 437	–	5 437
Autres charges de fonctionnement	16	7 695	9 646	414	203	–	17 958	(5 438)	12 520
Total des charges		40 451	59 272	4 138	573	3 220	107 654	(5 782)	101 872

	Note	Fonds général	Activités de coopération technique	Charges relatives aux activités d'appui aux programmes	Fonds auto-renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	Élimination	31 décembre 2014
Excédent/déficit pour l'année		3 283	5 902	1 315	5	(2 803)	7 702	–	7 702
Excédent cumulé au 1 ^{er} janvier 2014		366	81 546	3 110	2 064	(62 530)	24 556	–	24 556
Gains ou pertes actuariels		–	–	–	–	(21 855)	(21 855)	–	(21 855)
Variations des réserves		–	(126)	(271)	(9)	–	(406)	–	(406)
Transfert entre fonds		–	(44)	(3)	47	–	(0)	–	(0)
Excédent cumulé au 31 décembre 2014		3 649	87 278	4 151	2 107	(87 188)	9 997	–	9 997

Annexe III**État des crédits ouverts pour l'année terminée
le 31 décembre 2014 (non vérifié)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts^a</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Variation</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	
Centre du commerce international							
Programme d'activités	80 218	(887)	79 331	36 800	559	37 359	41 972

^a Le crédit initialement ouvert s'élevait à 80,218 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015; il a ensuite été ramené à 79,331 millions de dollars. Dans ses résolutions 68/248 A à C et 69/262, l'Assemblée générale a autorisé le montant correspondant à la part de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe IV

État des contributions (non vérifié)

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contributions</i>	<i>Ajustements découlant des normes IPSAS</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Montant ajusté</i>
Contributions en nature				
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	–	2 934 145	–	2 934 145
Total des contributions en nature	–	2 934 145	–	2 934 145
Gouvernements				
Afrique du Sud	104 825	(104 825)	–	–
Allemagne	2 730 729	(62 981)	(18 816)	2 648 932
Australie	114 548	(2 986)	(3 692)	107 870
Belgique – Gouvernement flamand	–	–	(64)	(64)
Canada	1 972 269	(1 119 486)	(41 039)	811 744
Chine	500 000	(500 000)	–	–
Danemark	2 340 423	2 402 928	–	4 743 351
Espagne	–	–	–	–
État de Palestine	–	641	–	641
Finlande	3 685 124	(3 293 808)	–	391 316
France	324 444	(146 125)	(63 685)	114 634
Inde	49 958	(49 958)	–	–
Irlande	1 143 583	–	(26 566)	1 117 017
Italie	7 605	–	–	7 605
Japon	55 747	80 230	–	135 977
Koweït	248 975	(248 975)	–	–
Mission Permanente d'Oman	3 912	–	–	3 912
Namibie	143 962	(68 349)	–	75 613
Norvège	2 679 710	3 187 974	–	5 867 684
Pays-Bas	1 542 000	(949 799)	–	592 201
République de Corée	641 267	–	–	641 267
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – Ministère du développement international	3 539 676	23 048 175	–	26 587 851
Secrétariat d'État à l'économie (Suisse) – Cadre intégré renforcé	607 690	451 610	(71 908)	987 392
Sénégal	–	854 356	–	854 356
Suède	4 441 200	(4 441 200)	–	–
Suisse	3 045 739	(1 132 402)	(106 879)	1 806 458
Total des contributions des gouvernements	29 923 386	17 905 020	(332 649)	47 495 757
Arrangements interorganisations				
VFB	266 838	–	–	266 838
ZIF – UNOPS	1 369 908	(101 801)	–	1 268 107
ZMD	372 537	44 124	(18 063)	398 598
Total des contributions des arrangements interorganisations	2 009 283	(57 677)	(18 063)	1 933 543

<i>Donateur</i>	<i>Contributions</i>	<i>Ajustements découlant des normes IPSAS</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Montant ajusté</i>
Autres organisations gouvernementales				
Accord de libre-échange d'Europe centrale	–	131 414	–	131 414
Agence allemande de coopération internationale	225 090	25 791	(1 406)	249 476
Banque interaméricaine de développement	59 948	(59 948)	–	–
Banque islamique de développement	20 000	–	–	20 000
Banque mondiale	587 506	2 237 554	–	2 825 060
Caribbean Export Development Agency	23 987	–	–	23 987
Centre pour le développement de l'entreprise	59 289	141 246	–	200 535
Fundação de Desenvolvimento da Pesquisa (Brésil)	–	–	–	–
National Graduate Institute for Policy Studies	–	65 900	–	65 900
Office of Private Sector Relations Saint Lucia	–	–	–	–
Trade Export Promotion Agency	–	–	(731)	(731)
ONUDI	–	271 739	–	271 739
Organisation internationale de la Francophonie	8 481	3 560	–	12 041
Organisation mondiale du commerce	314 991	(314 991)	(1 267)	(1 267)
PNUD	200 000	–	(123 324)	76 676
Programme commun d'assistance technique intégrée	–	–	–	–
Qatar Development Bank	26 500	–	–	26 500
Stichting IDH Sustainable Trade Initiative	37 175	185	–	37 360
Union européenne	9 561 326	577 737	–	10 139 063
United States Agency for International Development	–	1 100 000	–	1 100 000
Total des contributions des autres organisations gouvernementales	11 124 293	4 180 187	(126 727)	15 177 753
Autres donateurs				
Confederation on Indian Industry	20 000	–	–	20 000
Corporación de Promoción de Exportaciones e Inversiones (Corpei) de Ecuador	97 875	119 625	–	217 500
Fondation Mo Ibrahim	114 000	–	–	114 000
Humanist Institute for Cooperation with Developing Countries (HIVOS)	156 210	(156 210)	–	–
PEPSICO	–	40 000	–	40 000
Trademark East Africa	10 000	–	–	10 000
Total des contributions des autres donateurs	398 085	3 415	–	401 500
Total général	43 455 047	24 965 090	(477 440)	67 942 697

15-11768 (F) 100815 270815

